

Institut Universitaire de Technologie Bordeaux Montaigne

DUT Métiers du livre

Année spéciale

Bibliothèques / Médiathèques / Patrimoine

Géraldine LOMBARD – LAFONT

**LAÏCITE EN BIBLIOTHEQUE :
UN REMPART CONTRE L'OBSCURANTISME**

Année 2017 / 2018

Sous la direction de

Sylvie NERISSON

Tatiana ALVARADO TEODORIKA

REMERCIEMENTS

J'adresse mes sincères remerciements aux personnes qui m'ont aidée dans la réalisation de ce mémoire.

En premier lieu, je remercie Mesdames Sylvie Nérison et Tatiana Alvarado Teodorika, en tant que Directrices de mémoire, qui m'ont guidée dans mon travail et m'ont permis d'avancer.

Merci à l'ensemble des professeurs de cette année spéciale, pour leur collaboration, leurs conseils et la richesse de nos échanges.

Je remercie également les bibliothécaires de Bordeaux et de Floirac, qui ont accepté de m'accorder un entretien, pour leur contribution essentielle à ce mémoire et le temps qu'ils m'ont consacré.

Merci enfin à mes proches et à mes camarades pour leur soutien inconditionnel, leur avis critique et leur relecture attentive.

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS.....	3
INTRODUCTION	4
1 POSTURE DU BIBLIOTHECAIRE FACE A LA LAÏCITE	8
1.1 DROITS ET DEVOIRS DU BIBLIOTHECAIRE, EN TANT QU'AGENT DE SERVICE PUBLIC	8
1.1.1 <i>Principe de neutralité</i>	8
1.1.2 <i>Engagement du bibliothécaire et neutralité du service public</i>	10
1.1.3 <i>Devoir de réserve</i>	11
1.2 INTERPRETATION DE LA LAÏCITE EN BIBLIOTHEQUE : DEFENDRE LA DIFFERENCE OU LAÏCITE IMPOSEE SANS SOUPLESSE ?	12
1.3 LE RESEAU PARTENARIAL, UN APPUI INCONTOURNABLE	14
1.3.1 <i>Formation et accompagnement des agents</i>	14
1.3.2 <i>Médiation, animation</i>	18
2 ACCUEIL DES PUBLICS EN BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE, PUBLIQUE ET LAÏQUE.....	20
2.1 DROITS ET DEVOIRS DES USAGERS EN BIBLIOTHEQUE	20
2.1.1 <i>Principes juridiques</i>	20
2.1.2 <i>Les dérives sectaires</i>	23
2.2 POLITIQUE D'ACCUEIL DES PUBLICS	26
2.2.1 <i>Modalités d'accueil</i>	26
2.2.2 <i>Une accessibilité relative</i>	27
2.2.3 <i>Emancipation des citoyens</i>	29
2.2.4 <i>Reconnaissance</i>	32
2.3 LA BIBLIOTHEQUE : UN ESPACE PUBLIC, PARTICIPATIF ET DEMOCRATIQUE	34
2.3.1 <i>Neutralité des équipements publics</i>	34
2.3.2 <i>Qu'entend-on par démocratie ?</i>	35
2.3.3 <i>La démocratie en bibliothèque</i>	36
2.3.4 <i>La notion de pluralisme</i>	37
2.3.5 <i>L'espace public</i>	39

3 LAÏCITE ET POLITIQUE DOCUMENTAIRE	41
3.1 PLURALITE DES COLLECTIONS ET CLASSEMENT.....	41
3.2 LAÏCITE ET FAIT RELIGIEUX EN BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE	42
3.2.1 <i>Regard sur la production éditoriale</i>	42
3.2.2 <i>Fait religieux en bibliothèque publique</i>	44
3.2.3 <i>Portée documentaire et classification</i>	46
3.3 LES PERIODIQUES EN BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : CHOIX NEUTRE OU ENGAGE ?	48
CONCLUSION	51
BIBLIOGRAPHIE	53
ANNEXES	57

AVANT PROPOS

Au lendemain des attentats qui ont frappé le monde depuis 2001, et en particulier en France depuis l'attentat au collège juif de Toulouse en 2012, les attentats de janvier 2015 (Charlie Hebdo, hyper casher...), du 13 novembre 2015 à Paris (Stade de France, Bataclan...) et récemment dans un supermarché près de Carcassonne, la question de la laïcité et de la montée de l'obscurantisme questionne toutes les institutions.

Espace public ouvert à tous, la bibliothèque est un lieu favorisant le lien social, l'ouverture au monde et à la connaissance. A ce titre, en 2015, la ministre de la culture de l'époque Fleur Pellerin déclarait : *« Dans une société confrontée à la remise en cause des valeurs de liberté, de tolérance et de laïcité, les bibliothèques ont un rôle central à jouer. Symboles de la liberté de pensée et de publication, ce sont des lieux de partage, des espaces de rencontre, de débat et de dialogue, dépositaires de la mémoire d'un peuple et de la diversité de ses points de vue. Le rôle des bibliothèques au service de l'échange et de la tolérance doit être plus que jamais souligné et encouragé, en leur permettant notamment de toucher un public toujours plus large ».*

Parce qu'elle permet à chacun de s'exprimer, de s'instruire, d'échanger, de mieux comprendre le monde, de mieux comprendre l'autre ; parce qu'elle promeut et garantit la démocratie, le pluralisme, la diversité, la neutralité, l'égalité, le libre accès au savoir..., la bibliothèque favorise le mieux vivre ensemble et permet de lutter contre l'obscurantisme.

D'un point de vue professionnel, les questions soulevées dans ce mémoire sont d'actualité, dans un contexte où la montée de l'intégrisme, les actes terroristes et le racisme touchent la société de plein fouet. En tant que futurs bibliothécaires, nous pouvons tous être confrontés à des problématiques relevant de la laïcité et avons un rôle à jouer pour la préserver.

D'un point de vue personnel, la laïcité est une valeur forte qui se retrouve à travers mes expériences professionnelles (animatrice en centre socioculturel, déléguée départementale à la Ligue de l'enseignement...), mes engagements associatifs, mes pratiques sportives, mon éducation et celle de mes enfants. Car défendre la laïcité, dans un souci de tolérance et d'ouverture, permet de « faire société » et de mieux « vivre ensemble ».

INTRODUCTION

Le dictionnaire Larousse définit la laïcité comme une « *conception et organisation de la société fondée sur la séparation de l'Église et de l'État et qui exclut les Églises de l'exercice de tout pouvoir politique ou administratif, et, en particulier, de l'organisation de l'enseignement* ».

Cette règle figure à l'**article 1er de la Constitution française de 1958** :

« *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances* ».

Henri Pena-Ruiz, philosophe, professeur de chaire supérieure en khâgne classique au lycée Fénelon, et maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris, définit la laïcité comme un principe d'union de tout le peuple (du grec « *Laos* » : *le peuple*), sur la base de trois principes : la liberté de conscience (égale liberté du croyant, de l'athée et de l'agnostique), l'égalité stricte des droits, et l'orientation universelle de la puissance publique¹.

La laïcité de la République est une spécificité française, issue de la loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation des Eglises et de l'Etat. Cette loi n'a pas vocation d'éradiquer les religions, mais de prévenir l'ingérence des religions dans les affaires de l'Etat. La laïcité garantit la liberté de croire ou de ne pas croire, le respect des libertés individuelles et collectives, le respect des différences, dans la perspective d'une cohabitation apaisée et tolérante. Il s'agit avant tout d'une « *loi de liberté* » comme l'exprimait Aristide Briand, son principal rapporteur.

La laïcisation de la République trouve son origine à la Révolution de 1789. Sous l'Ancien Régime, l'Etat et la religion ne font qu'un. Le roi de France, monarque de droit divin, est chef de l'Etat et chef de l'Eglise. La Révolution française marquera un tournant décisif et le point de départ de la laïcisation de la France.

¹ Conférence « Pourquoi la laïcité ? », animée par Henri Pena-Ruiz, philosophe et écrivain, le vendredi 6 avril 2018 à Bordeaux. Cette conférence était organisée par Ferdinand Mélin-Soucramanien, directeur du CERCCLÉ (Centre d'Etudes et de Recherches Comparatives sur les Constitutions, les Libertés et l'Etat) et l'Université de Bordeaux.

La perte de pouvoir de la religion et l'émancipation de la société engendrera des événements capitaux dans le processus de laïcisation. Ainsi, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (DDHC) en 1789 proclame la souveraineté du peuple (article 3) et déclare, en son article 10, que « *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi* ».

La première République, proclamée le 22 septembre 1792, poursuivra la laïcisation de la société avec le remplacement du calendrier chrétien par le calendrier révolutionnaire et l'autorisation du divorce. Les registres de l'état civil sont transférés aux mairies. Les actes importants de la vie (naissance, mariage, décès) sont désormais enregistrés par un officier d'état civil.

L'Eglise est toujours sous contrôle de l'Etat, à travers notamment la constitution du clergé par le chef d'Etat et la signature du Concordat² en 1801, reconnaissant la religion catholique comme « *la religion de la grande majorité des français* », puis de trois autres cultes en 1802 : le protestantisme luthérien et réformé, et le judaïsme³.

Napoléon entérinera la laïcisation du droit de la famille par l'adoption du Code civil en 1804. Parallèlement, une école publique supérieure et secondaire est créée. L'enseignement primaire suivra en 1833 avec la loi Guizot. Le XIX^e siècle sera la théâtre de nombreux affrontements à ce sujet, opposant les républicains, défenseurs de la laïcité, contre les monarchistes, soutenus par l'Eglise catholique. C'est dans ce contexte que les lois Ferry (1882) et Goblet (1886) confirmeront l'ancrage de la République, en rendant l'école primaire gratuite, laïque et obligatoire, et dispensée par des enseignants laïcs. L'instruction morale et civique remplace l'instruction religieuse.

Le 9 décembre 1905, la loi de séparation des Eglises et de l'Etat met fin au régime Concordataire, excepté pour l'Alsace et la Moselle, toujours sous l'autorité de l'Allemagne. Elles conserveront les dispositions de ce régime après leur retour sur le territoire français en 1918.

² Le Concordat fut signé entre Napoléon Bonaparte et le Pape Pie VII en 1801, et abrogé en 1905 par la loi de la séparation de l'Eglise et de l'Etat (sauf en Alsace et Moselle). Il reconnaît le catholicisme comme religion dominante en France et attribue la nomination des évêques au chef de l'Etat. (Source : Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales [en ligne] <http://www.cnrtl.fr/definition/concordat> (consulté le 7 juin 2018))

³ Jean Baubérot, Émile Poulat, « LAÏCITÉ », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 7 juin 2018. URL : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/laicite/>

Désormais, l'Etat ne subventionne ni ne privilégie aucun culte (article 2 de la loi de 1905). En revanche, la loi reconnaît la liberté de conscience : « *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public* » (article 1^{er}).

L'article 28 interdit dorénavant d'apposer tout signe religieux sur les bâtiments publics.

La laïcité est devenue un principe constitutionnel à partir de 1946, avec la IV^e République. La Constitution de la V^e République en 1958 le complétera en énonçant en son article premier que « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances* »⁴.

De même, la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950, établit dans son article 9, que : « *Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion (...) La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles qui, prévues par la loi, constituent des mesures nécessaires dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques, ou à la protection des droits et libertés d'autrui.* »

La France reconnaît la liberté de conscience, de croire ou de ne pas croire, la liberté de pratiquer une religion et d'en changer, ainsi que la liberté d'être athée ou agnostique.⁵

Depuis la loi de 1905, le panorama religieux français a considérablement changé. Les flux migratoires ont amené de nouvelles populations et de nouvelles confessions, notamment l'Islam. Aujourd'hui, la religion catholique, traditionnellement majoritaire, a perdu de nombreux fidèles depuis les années 1970⁶, alors que plus de 25% des français se disent

⁴ L'Alsace et la Moselle conservent toujours le régime Concordataire. Les prêtres et pasteurs des quatre cultes reconnus (catholicisme, judaïsme, protestantisme luthérien et réformé) sont rémunérés par l'Etat. Des cours de religion sont dispensés à l'école primaire et des heures d'enseignement confessionnel sont imposées en secondaire. De même, les territoires d'Outre-Mer ont obtenu une dérogation à la loi de 1905, compte tenu de leur passé historique. Un régime juridique spécifique leur est concédé.

⁵ *Documents de l'Observatoire de la laïcité*, <https://www.gouvernement.fr/documents-de-l-observatoire-de-la-laicite>, Note d'orientation de l'Observatoire de la laïcité / La laïcité aujourd'hui (consulté le 7 juin 2018).

⁶ En 2006, selon un sondage IFOP-La Croix, 65 % des Français se déclaraient catholiques, alors qu'ils étaient, au début des années soixante-dix, plus de 80 % à le faire et 90 % en 1905. La Documentation française, *Panorama religieux de la France*, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/religions-france/panorama-religieux.shtml>, (consulté le 6 juin 2018).

agnostiques. La religion musulmane, deuxième de France, représente environ 6% de la population (14% chez les 18 – 24 ans). De même, d'autres pratiques religieuses, en particulier venues d'Asie, connaissent un engouement auprès des nouvelles générations. « *La France est ainsi le pays européen qui compte le plus grand nombre de musulmans, de juifs et de bouddhistes*⁷ ».

La laïcité est la garante du « vivre ensemble » et de la cohabitation de tous, quelles que soient les origines ethniques ou les confessions. Or, la France est aujourd'hui soumise à des défis sociétaux majeurs, liés à des dérives d'ordre religieux ou communautariste, s'exprimant parfois de manière extrême et violente.

Dans cette société en évolution, traversée par les conflits sociaux et la remise en cause des libertés, soumise au fléau de l'obscurantisme, la bibliothèque a plus que jamais un rôle à jouer. Peut-on dès lors considérer que l'application de la laïcité en bibliothèque permet de lutter contre l'obscurantisme ?

Service public neutre, favorisant l'échange, le dialogue, le lien social, la bibliothèque est un espace privilégié du mieux vivre ensemble. Lieu de débat, d'émancipation, d'ouverture et d'accès au savoir, elle est un acteur majeur dans la lutte contre l'obscurantisme.

Nous aborderons ce sujet à travers trois points principaux. Dans un premier temps, nous étudierons la posture du bibliothécaire face à la laïcité. Puis nous nous questionnerons sur l'accueil des publics en bibliothèque municipale, publique et laïque. Enfin, nous analyserons la laïcité au regard de la politique documentaire.

Cette étude s'appuie sur des rapports d'enquête, analyses sociologiques, documents traitant de la laïcité, du fait religieux en bibliothèque ; mais également d'observations et entretiens réalisés auprès de quatre responsables de bibliothèques de Bordeaux Métropole, qui ont acceptés de répondre aux questions soulevées par cette problématique, parmi les sept sollicités.

⁷ Professeur Jean-Pierre Machelon, rapport sur *Les relations des cultes avec les pouvoirs publics*, 2006.

1 Posture du bibliothécaire face à la laïcité

1.1 Droits et devoirs du bibliothécaire, en tant qu'agent de service public

1.1.1 Principe de neutralité

L'Observatoire de la laïcité énonce dans son rapport annuel de 2013 – 2014 que « *les principes de neutralité et de laïcité sont liés. La laïcité est l'une des composantes de la neutralité du service public qui comprend aussi la neutralité politique*⁸ ».

Le service public garantit l'égalité de traitement des publics, sans distinction de race, de croyance, de religion ou d'opinion.

« *Le fonctionnaire exerce ses fonctions dans le respect du principe de laïcité. À ce titre, il s'abstient notamment de manifester dans l'exercice de ses fonctions, ses opinions religieuses. Le fonctionnaire traite de façon égale toutes les personnes et respecte leur liberté de conscience et leur dignité. Il appartient à tout chef de service de veiller au respect de ces principes dans les services placés sous son autorité. Tout chef de service peut préciser, après avis des représentants du personnel, les principes déontologiques applicables aux agents placés sous son autorité en les adaptant aux missions du service.* »

Loi déontologie du 20 avril 2016, article 25

La Charte de la laïcité dans les services publics énonce que « *tout agent public a un devoir de stricte neutralité. Il doit traiter également toutes les personnes et respecter leur liberté de conscience* ». Cette obligation de neutralité s'applique en toute situation de relation avec les usagers, qu'elle soit physique, ou par tout autre moyen de communication (téléphonique, numérique).

⁸ La Documentation française, *Rapport annuel de l'Observatoire de la laïcité 2013-2014*, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/144000277/index.shtml>, (consulté le 3 juin 2018).

Ce principe a fait l'objet d'une jurisprudence du Conseil d'Etat⁹, en date du 25 novembre 2014. La neutralité est en effet une obligation pour les agents du service public, mais elle constitue également une protection. Elle implique à la fois des restrictions concernant l'expression ou la manifestation des convictions religieuses dans l'exercice de leurs fonctions, mais ne peut discriminer les agents sur leurs choix personnels, notamment en termes de croyance ou de non-croyance. Cette liberté d'opinion est inscrite à l'article 6 de la loi du 13 juillet 1983 portant sur les droits et obligations du fonctionnaire¹⁰.

Ainsi, tout comportement marquant l'appartenance à une quelconque croyance ou tout signe religieux visible, dans l'exercice de ses fonctions, constitue une faute professionnelle au sens de l'article 29 du statut de la fonction publique du 17 juillet 1983.

De même, un agent exerçant de la propagande politique ou religieuse pendant son service commet une faute disciplinaire. Enfin, communiquer son adresse électronique professionnelle sur le site internet d'une association religieuse constitue un manquement au devoir de neutralité du fonctionnaire¹¹.

Les sanctions applicables dépendent du statut et de la fonction de l'agent (degré de responsabilité, proximité avec les publics), de la visibilité du signe religieux et de la répétition des actes réprimés.

⁹ *Le juge administratif et l'expression des convictions religieuses*, <http://www.conseil-etat.fr/Decisions-Avis-Publications/Etudes-Publications/Dossiers-thematiques/Le-juge-administratif-et-l-expression-des-convictions-religieuses>, (consulté le 26 mai 2018).

¹⁰ Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Loi dite loi Le Pors. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006068812&dateTexte=20180526> (consulté le 26 mai 2018).

¹¹ Centre National de la Fonction Publique Territoriale, *Laïcité*, <http://www2.cnfpt.fr/sinformer/bouquets-ressources/laicite/national>, 26 mai 2015, (consulté le 2 juin 2018).

1.1.2 Engagement du bibliothécaire et neutralité du service public

Néanmoins pour Raphaëlle Bats¹² (conservatrice à l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques), à l'inverse de la bibliothèque, le bibliothécaire doit être engagé. En effet, la bibliothèque est un lieu neutre où doivent être représentées toutes les idées et qui, grâce à l'engagement fort du bibliothécaire, garantit la possibilité de « *l'insurrection*¹³ » à chaque fois que cela est nécessaire. Une bibliothèque « *insurgente*¹⁴ » signifie qu'elle est une institution garante de la liberté, en fournissant les moyens d'une remise en question permanente. Pour cela, elle doit permettre la liberté de penser (par des collections neutres), et grâce à l'engagement des professionnels. Raphaëlle Bats défend l'idée qu'il faut revenir à une « *culture politique des bibliothécaires* ».

Or, la neutralité revendiquée par les bibliothécaires est avant tout, selon elle, un moyen d'éviter les polémiques et les conflits. Certains d'entre eux justifient à ce titre leur refus d'acheter des livres d'un certain bord politique.

« Dans les faits, les bibliothécaires seraient bien plus les gardiens du consensus social que des défenseurs acharnés de la liberté d'expression »

Vanessa Allnutt, dans son mémoire sur les bibliothèques et la censure¹⁵.

A ce titre, certains propos recueillis en entretien corroborent ce constat, notamment celui de la responsable de la bibliothèque de La Bastide à Bordeaux : « *Dernièrement, je n'ai pas souhaité m'investir sur l'année d'Israël. Je me suis dit que ce n'était pas le moment. Je ne joue pas à ça.*

¹² Raphaëlle Bats, *Bibliothèques et Démocratie*, Enssib France, 2017 [en ligne] <https://mediathequedepartementale.lenord.fr/images/PDF/PDF2016/raphaelle-bats-lille-2017-170710030733.pdf> (consulté le 25 mars 2018).

¹³ L'article 2 de la DDHC garantit parmi les droits naturels et imprescriptibles de l'Homme, la résistance à l'oppression.

¹⁴ Raphaëlle Bats, *Bibliothèques et Démocratie*, Enssib France, 2017.

¹⁵ Vanessa Allnutt, *Étude qualitative sur les attitudes des bibliothécaires québécois vis-à-vis la liberté intellectuelle et la censure*, 2012.

*Ça se prépare. Je ne suis pas armée pour mener un débat sur Israël / Palestine. Je ne sais d'ailleurs pas qui est armé pour intervenir sur ce sujet-là.*¹⁶ ».

1.1.3 Devoir de réserve

Le principe de neutralité oblige le fonctionnaire à un devoir de réserve¹⁷. Il ne peut exercer de propagande dans l'exercice de ses fonctions. Plus le fonctionnaire est investi de fonctions importantes dans la hiérarchie administrative, plus le devoir de réserve est élevé. Il concerne l'expression d'opinions, ainsi que tout comportement pouvant porter atteinte à l'image du service public.

Le fonctionnaire n'est pas soumis au droit du travail. Leurs droits et devoirs relèvent du statut général de la fonction publique, fixés par la loi du 13 juillet 1983¹⁸. Des statuts particuliers s'ajoutent ensuite selon l'employeur : loi du 11 janvier 1984¹⁹ pour la fonction publique d'Etat, loi du 26 janvier 1984²⁰ pour la fonction publique territoriale et loi du 6 janvier 1986²¹ pour la fonction publique hospitalière.

¹⁶ Extrait de l'entretien réalisé le jeudi 15 mars 2018, avec la responsable de la bibliothèque de La Bastide à Bordeaux (cf. annexe 3)

¹⁷ *Les droits et les obligations* / Portail de la Fonction publique, <https://www.fonction-publique.gouv.fr/droits-et-obligations>, (consulté le 28 avril 2018).

¹⁸ *Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Loi dite loi Le Pors.* / Legifrance <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006068812&dateTexte=20180526>, (consulté le 26 mai 2018).

¹⁹ *Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat* / Légifrance <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000501099> (consulté le 4 juin 2018)

²⁰ *Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale l'Etat* / Légifrance <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000320434> (consulté le 4 juin 2018)

²¹ *Loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière.* / Legifrance, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006068965>, (consulté le 4 juin 2018).

L'obligation de réserve oblige le fonctionnaire à une discrétion dans l'expression de ses opinions, notamment politique et religieuse, dans toutes ses communications, qu'elles soient écrites ou orales, et en toute situation (pendant et en dehors du temps de travail).

La liberté d'opinion est reconnue aux fonctionnaires. Sa restriction ne concerne pas le contenu, mais son mode d'expression. La sévérité de la sanction du manquement au devoir de réserve dépend de la position hiérarchique du fonctionnaire et du contexte. Il s'applique également aux agents non titulaires de la fonction publique.

1.2 Interprétation de la laïcité en bibliothèque : défendre la différence ou laïcité imposée sans souplesse ?

La laïcité respecte la liberté de chacun, l'égalité et la fraternité de tous. De ce point de vue, les responsables politiques français tiennent majoritairement ce discours :

« Ma conviction sur la laïcité est qu'elle est un principe essentiel et intangible garant du vivre ensemble (...) Cette intangibilité signifie que nous devons éviter deux écueils : la laïcité dégradée, ou laïcité ouverte, qui abdiquerait son ambition et son sens par des petits reculs ou des compromis successifs ; la laïcité dite « de combat », qui stigmatise le fait religieux et constitue parfois le masque de l'islamophobie ».

Audition de Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche devant l'Observatoire de la laïcité à Paris le 21 octobre 2014.

« J'en appelle à une laïcité positive, une laïcité qui respecte, une laïcité qui rassemble, une laïcité qui dialogue, et pas une laïcité qui exclut ou qui dénonce. »

Déclaration de Nicolas Sarkozy, président de la République, sur la place de la religion en France et sur sa conception de la laïcité positive, à Paris le 12 septembre 2008.

Les bibliothécaires interrogés préfèrent une laïcité ouverte, dans une logique du « vivre ensemble, et non dans la définition appauvrie « d'interdire » (...) Nous avons un rôle éducatif en bibliothèque. Je ne manque pas de rappeler aux jeunes que nous pouvons nous passer de propos racistes ou sexistes. Ici, nous voyons la laïcité en tant que citoyenneté de manière générale²² ».

L'application stricte de la laïcité, « imposée sans souplesse », est difficilement applicable en bibliothèque. Interdire l'accès d'une personne à un service public ouvert à tous, telle une bibliothèque, serait d'une part discriminant et d'autre part « contre-éducatif ». Il paraît en effet inconcevable de refuser l'accès au savoir à quiconque, d'imposer des règles de « mise en conformité » d'un usager en demande de lien social, d'ouverture à la connaissance et d'ouverture au monde. La « laïcité de combat » oppose, discrimine et stigmatise.

Il est essentiel de mettre l'accent sur ce qui fait société²³, sur ce qui nous rassemble, plutôt que d'essayer de nous ressembler. Permettre le « vivre ensemble » c'est d'abord accepter les différences.

Raphaëlle Bats rappelle que pour reconnaître une société démocratique, avant même le principe d'égalité, il s'agit de reconnaître la différence. En d'autres termes, pour pouvoir parler d'égalité, il faut reconnaître la « pluralité », c'est-à-dire le fait d'être plusieurs et donc différents, reconnaître l'autre dans son individualité. Ce qui implique une confrontation des idées. Tout l'enjeu est de parvenir à un « *conflit pacifique*²⁴ », garant de la liberté et de l'égalité. Cela nous amène à la notion de pluralisme, qui signifie d'une part l'acceptation de ce conflit et, d'autre part, le fait de faire de ce conflit le terrain sur lequel pourra se construire une société, dans un mouvement et une direction commune (expérimentation commune).

²² Extrait de l'entretien réalisé le samedi 17 mars 2018, avec le responsable de la bibliothèque du Grand Parc à Bordeaux (cf. annexe 4)

²³ Camille H, *Laïcité et égalité : pour une posture professionnelle non discriminatoire*, <https://legothequeabf.wordpress.com/2017/07/04/laicite-et-egalite-pour-une-posture-professionnelle-non-discriminatoire-dounia-et-lydia-bouzar/>, 4 juillet 2017, (consulté le 8 juin 2018).

²⁴ Raphaëlle Bats, *Bibliothèques et Démocratie*, Enssib France, 2017 [en ligne] <https://mediathequedepartementale.lenord.fr/images/PDF/PDF2016/raphaelle-bats-lille-2017-170710030733.pdf> (consulté le 25 mars 2018).

Pour mener à bien sa mission de service public, le bibliothécaire doit veiller à adopter une pratique professionnelle non discriminatoire²⁵. Ainsi, l'impartialité et la neutralité face à l'utilisateur sont deux conditions obligatoires demandées aux agents du service public. Elles garantissent l'égalité de traitement des publics, hors de toute représentation ou conviction personnelle.

Les bibliothèques sont des espaces de rencontre, d'échanges multiculturels et intergénérationnels. Elles favorisent les liens sociaux. Les animations sont conçues dans un objectif d'ouverture à tous, sans distinction ni discrimination, permettant à chacun d'élargir sa vision du monde.

La bibliothèque reconnaît et respecte la pluralité de ses usagers, quelles que soient leurs croyances personnelles et religieuses. Aucun règlement intérieur, ni aucune charte « *ne peut limiter de manière absolue et systématique la liberté de conscience des usagers*²⁶ ».

1.3 Le réseau partenarial, un appui incontournable

1.3.1 Formation et accompagnement des agents

Le rapport de la commission Zuccarelli²⁷, du nom de l'ex-ministre de la fonction publique (1997-2000), remis le 9 décembre 2016 à Annick Girardin, ministre de la fonction publique (février 2016 – mai 2017), fait état des difficultés rencontrées par les fonctionnaires : « *une peur de ne pas savoir comment réagir en cas de problèmes (...) Les agents apparaissent donc assez désarmés professionnellement face à des problèmes protéiformes qu'ils sont pourtant contraints de traiter* ».

²⁵ Dounia et Lylia Bouzar, *Laïcité et égalité : pour une posture professionnelle non discriminatoire*, 2015 http://www.professionbanlieue.org/c_7_40_Publication_2539_1_Laicite_et_egalite_pour_une_posture_professionnelle_non_discriminatoire_76_p_a_telecharger.html, (consulté le 9 juin 2018).

²⁶ *Ibid.*

²⁷ Bertrand Bissuel, « Bientôt une formation au respect de la laïcité pour tous les agents du service public », *Le Monde*, 9 décembre 2016.

Six axes prioritaires ont été définis par la commission²⁸ :

- Permettre et favoriser l'expression des agents
- Mettre en place un réseau de personnes ressources en termes de laïcité, au sein des administrations publiques
- Accroître l'effort de formation des agents publics et des élus locaux
- Réaffirmer les valeurs de la laïcité
- Apporter un éclairage sur les situations complexes de la laïcité
- Informer les usagers et les médias

Ces six axes prioritaires sont assortis de vingt propositions concrètes, telles que la formation initiale et continue des fonctionnaires, la mise en place d'un portail internet commun aux trois fonctions publiques, un baromètre de veille permettant de recenser les difficultés rencontrées sur le terrain, la mise en place de « référents laïcité » ou encore valoriser la laïcité en encourageant les initiatives autour de la laïcité et en consacrant une « journée annuelle de la laïcité » le 9 décembre en référence à la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat.

Formations aux « Valeurs de la République et laïcité »

Suite aux engagements pris par le Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté le 6 mars 2015 et rappelés le 26 octobre 2017, un plan de formation national sur les « *Valeurs de la République et la laïcité* » est proposé aux acteurs de terrain de « *première ligne*²⁹ », susceptibles de rencontrer des difficultés dans l'exercice de leurs fonctions auprès des publics, en particulier les jeunes. Les Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

²⁸ Commission Laïcité et fonction publique, *Rapport Zuccarelli*. In site du Ministère de la Fonction publique. Décembre 2016 [en ligne]. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/164000776.pdf>, (consulté le 5 mars 2018).

²⁹ *Plan de formation nationale*, <https://valeursrepubliquelaicite-nouvelle-aquitaine.fr/la-formation-nationale/>, (consulté le 11 juin 2018).

(DRJSCS) sont chargées de diffuser ces formations en région, en lien avec les partenaires du monde sportif, de l'éducation populaire et des acteurs de la politique de la ville.

Une plate-forme d'échanges en Nouvelle Aquitaine³⁰ permet d'accéder à une veille informationnelle locale et nationale sur la laïcité, aux coordonnées des interlocuteurs régionaux, aux dates des prochaines formations, ainsi qu'à des ressources documentaires.

Un kit pédagogique réalisé par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) en partenariat avec l'Observatoire de la laïcité et de nombreux partenaires dont six ministères, l'Union sociale pour l'habitat et le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) sert d'appui pédagogique et d'outil pratique à l'issue de la formation.

A Bordeaux, des formations trimestrielles sont en effet mises en place par la mairie, à destination de tous les acteurs des quartiers prioritaires de la ville, sur la base du volontariat. Elles sont organisées par divers organismes, comme la Ligue de l'enseignement, mandatés par le Préfet. Elles permettent d'échanger sur l'interprétation de la laïcité dans les structures accueillant du public et d'apporter des solutions concrètes aux éventuels problèmes rencontrés par les intervenants.

Il semble néanmoins que ces formations soient mal connues ou peu diffusées. Les entretiens révèlent en effet qu'une seule bibliothécaire sur les quatre responsables interrogés (dont trois de Bordeaux) les ait mentionnées³¹.

³⁰ *Valeurs de la République et Laïcité en Nouvelle Aquitaine*, <https://valeursrepubliquelaicite-nouvelle-aquitaine.fr/>, (consulté le 11 juin 2018).

³¹ Extrait de l'entretien réalisé le mardi 3 avril 2018, avec la responsable de la bibliothèque des Capucins – Saint Michel à Bordeaux (cf. annexe 5)

Formations de prévention de la radicalisation

Dans le cadre de la lutte contre la radicalisation et la menace terroriste, le ministère de l'Intérieur propose, en lien avec plusieurs ministères et structures publiques, des formations destinées à prévenir et agir face à des situations relevant de l'extrémisme religieux et de dérives sectaires. Depuis 2014³², plus de 20 100 agents d'Etat, des collectivités territoriales et responsables associatifs ont été formés. Ces formations ont pour objectif de mieux comprendre le phénomène de radicalisation et les moyens déployés par l'État pour accompagner les personnes radicalisées et leurs proches. Elles ont également vocation à éviter la généralisation et les confusions, en différenciant explicitement radicalisation et religion.

Le kit de formation du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance sur la prévention de la radicalisation reprenant les outils de cette formation est disponible en ligne et téléchargeable gratuitement. Sa conception est le fruit d'un travail partenarial avec de nombreux organismes, comme la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES), le Centre de prévention contre les dérives sectaires liées à l'Islam et Sciences Po³³.

De plus, des conférences de sensibilisation à la lutte contre la radicalisation sont dispensées par l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT). Elles sont destinées aux agents de l'État, aux fonctionnaires territoriaux et à certains employés du secteur privé, et présentent en particulier les dispositifs ressources contre la radicalisation et le terrorisme.

³² *Radicalisation : comment l'État forme-t-il les acteurs de la prévention ?* <http://www.stop-djihadisme.gouv.fr/lutte-contre-terrorisme-radicalisation/prevention-radicalisation/radicalisation-comment-letat-forme>, 9 novembre 2016, (consulté le 11 juin 2018).

³³ *Kit de formation du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance sur la prévention de la radicalisation – Septembre 2015 - APHP DAJ*, <http://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/kit-de-formation-du-comite-interministeriel-de-prevention-de-la-delinquance-sur-la-prevention-de-la-radicalisation-septembre-2015/>, (consulté le 11 juin 2018).

1.3.2 Médiation, animation

Le dictionnaire Larousse définit le partenariat comme étant un « *système associant des partenaires sociaux ou économiques, et qui vise à établir des relations d'étroite collaboration* ».

La profession de bibliothécaire recouvre plusieurs fonctions, dont la médiation et l'animation. Ces activités nécessitent des qualités professionnelles et relationnelles, des compétences et une certaine maîtrise du sujet. Or, il faut parfois faire preuve d'humilité et reconnaître son manque d'expertise, ou que la situation nous dépasse et qu'il est préférable de faire appel à un partenaire extérieur pour assurer la médiation.

En effet, les animations et temps de réflexion portant sur des questions dites « sensibles » telles que la laïcité, la liberté d'expression, la religion, les dérives sectaires ou l'obscurantisme, peuvent nécessiter l'appui de partenaires qualifiés, parfois référents sur le domaine abordé. Ainsi, les mouvements d'éducation populaire, tels que la Ligue de l'enseignement ou les Francas, peuvent être sollicités pour toutes les questions relatives à la laïcité et aux valeurs de la République. La Ligue de l'enseignement intervient notamment dans la formation des acteurs territoriaux (délégation préfectorale) et dans la formation des services civiques (agrément national).

Il paraît également opportun de mutualiser les compétences au niveau local, afin de toucher un plus large public ou d'imaginer de nouvelles stratégies d'accompagnement.

De même, l'échange de pratiques est une source d'enrichissement précieuse pour tous les professionnels. Il permet une remise en question des habitudes de travail, une prise de recul, d'envisager de nouvelles méthodes professionnelles, une meilleure connaissance du réseau et des personnes ressources.

A ce titre, les bibliothécaires interrogés travaillent régulièrement en partenariat avec les structures locales (centres sociaux, établissements scolaires, crèches, centres de loisirs, etc.), généralement autour d'animations « classiques », programmées et récurrentes.

Aussi, de nouveaux partenaires, parfois inhabituels, ont été sollicités par les bibliothèques pour des besoins ponctuels :

« A l'époque, il y a 15 ans, nous avons également organisé un « cycle de culture laïque » où nous avons fait intervenir un prêtre, un imam, un pasteur et un prêtre juif pour faire des lectures explicatives des textes religieux. Ces ateliers ne rassemblaient que 5 ou 6 personnes. Cela consistait en des lectures décryptées des textes religieux, sous forme de conférences³⁴ ».

La directrice adjointe de la médiathèque de Floirac

« Nous sommes impliqués dans de nombreux dispositifs, comme « les apéros citoyens – AOC ». Ces opérations nous amènent à travailler avec de nombreux partenaires (...) Nous travaillons avec les éducateurs de rue sur un projet à destination des jeunes du quartier. Les jeunes choisissent un film, en lien avec la citoyenneté, qui nous permet d'engager le débat avec eux (...) Compte tenu des difficultés rencontrés avec les jeunes dans la bibliothèque, je suis allé à la rencontre des partenaires du quartier. Les éducateurs de rue viennent régulièrement à la bibliothèque. Cela nous aide. Ils sont écoutés par les jeunes ».

Le responsable de la bibliothèque du Grand Parc à Bordeaux

En termes de partenariats, le champ des possibles est très étendu et les possibilités immenses. Construire des actions partenariales nécessite une ouverture d'esprit, la connaissance du réseau, une confiance réciproque, un but commun et du temps. Sur ce dernier point malheureusement, les équipes sont très sollicitées et les moyens humains peu nombreux. La volonté est présente et le besoin exprimé (en formation, comme en soutien sur les actions de la bibliothèque), mais le temps manque. La priorité reste le fonctionnement quotidien.

Il faudrait convaincre les bibliothécaires et leur tutelle que ce temps de concertation, de mutualisation et de formation est un bénéfice et un gain de temps pour l'avenir. En gagnant en compétences, en savoir-faire et en moyens (nouveaux partenariats), le service acquiert en qualité et en efficacité.

³⁴ Extrait de l'entretien réalisé le mardi 6 mars 2018, avec la directrice adjointe de la médiathèque de Floirac (cf. annexe 2)

2 Accueil des publics en bibliothèque municipale, publique et laïque

2.1 Droits et devoirs des usagers en bibliothèque

2.1.1 Principes juridiques

D'un point de vue juridique, le principe de laïcité n'implique pas les mêmes exigences pour les usagers que pour les bibliothécaires. Les usagers peuvent en effet exprimer leurs convictions religieuses. Les restrictions de cette liberté se limitent au respect de l'ordre public et du fonctionnement du service public³⁵.

Cette liberté d'expression ne doit aller à l'encontre des règles essentielles rappelés par la Charte de la laïcité dans les services publics de 2007, à savoir la santé, l'hygiène, la sécurité, le bon déroulement du service et l'absence de troubles à l'ordre public (circulaire du 13 avril 2007).

En effet, selon le rapport de l'Inspection Générale des Bibliothèques (IGB)³⁶, le public n'est pas contraint à la neutralité et peut donc exprimer son appartenance religieuse par des signes distinctifs (kippa, voile, croix, etc.). L'IGB ajoute qu'il est « *indispensable de veiller à ce qu'aucun membre du personnel n'exprime un quelconque doute ou refus de servir pour un tel motif* ». De même, Le bibliothécaire doit s'abstenir de tout commentaire sur les documents utilisés par les usagers.

Néanmoins, le principe de laïcité interdit « *à quiconque de se prévaloir de ses croyances religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant les relations entre les collectivités publiques et les particuliers* » (Conseil constitutionnel, 19 novembre 2004, Traité établissant

³⁵ *Le juge administratif et l'expression des convictions religieuses*, <http://www.conseil-etat.fr/Decisions-Avis-Publications/Etudes-Publications/Dossiers-thematiques/Le-juge-administratif-et-l-expression-des-convictions-religieuses>, (consulté le 26 mai 2018).

³⁶ Inspection Générale des Bibliothèques, *Laïcité et fait religieux dans les bibliothèques publiques*. Rapport n°2016 - A02, septembre 2016. In site Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation [disponible en ligne]. <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid111263/laicite-et-faitreligieux-dans-les-bibliotheques-publiques.html>, (consulté le 8 décembre 2017).

une Constitution pour l'Europe, n°2004-505 DC³⁷). Ainsi, nul ne peut dissimuler son visage (Loi n° 2010-1192 du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public³⁸). Cette interdiction s'applique à l'espace public. Elle concerne par conséquent les lieux publics, les voies publiques, ainsi que les services publics, et porte sur tout type de tenue destinée à cacher le visage (masques, casques, voile intégral, cagoule, etc.).

Le Conseil constitutionnel a validé cette limite à la liberté d'opinion (décision du 7 octobre 2010 relative à la loi du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public n°2010-613 DC³⁹). Il a ainsi jugé : *« que les articles 1er et 2 de la loi déferée ont pour objet de répondre à l'apparition de pratiques, jusqu'alors exceptionnelles, consistant à dissimuler son visage dans l'espace public ; que le législateur a estimé que de telles pratiques peuvent constituer un danger pour la sécurité publique et méconnaissent les exigences minimales de la vie en société ; qu'il a également estimé que les femmes dissimulant leur visage, volontairement ou non, se trouvent placées dans une situation d'exclusion et d'infériorité manifestement incompatible avec les principes constitutionnels de liberté et d'égalité ; qu'en adoptant les dispositions déferées, le législateur a ainsi complété et généralisé des règles jusque-là réservées à des situations ponctuelles à des fins de protection de l'ordre public »*.

L'article 2 de la loi prévoit néanmoins certaines exceptions, notamment pour raisons de santé, obligations de sécurité professionnelle ou sportive (casque intégral pour la pratique de sports motorisés par exemple), ou encore les manifestations traditionnelles comme le carnaval.

L'IGB juge néanmoins important d'expliquer au personnel le fondement juridique de cette obligation et d'établir des consignes sur la façon d'agir le cas échéant. Dans le cas d'un refus du respect de la loi ou du règlement de la bibliothèque, une procédure doit être prévue et connue de tous les agents. De même, le prosélytisme est interdit, ainsi que prier publiquement dans les espaces de la bibliothèque.

³⁷ *Conseil Constitutionnel*, <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/les-decisions/acces-par-date/decisions-depuis-1959/2004/2004-505-dc/decision-n-2004-505-dc-du-19-novembre-2004.888.html>, 19 novembre 2004, (consulté le 26 mai 2018).

³⁸ Loi n° 2010-1192 du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022911670&dateTexte=20180526> (consulté le 26 mai 2018).

³⁹ *Conseil Constitutionnel*, <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/les-decisions/acces-par-date/decisions-depuis-1959/2010/2010-613-dc/decision-n-2010-613-dc-du-7-octobre-2010.49711.html>, 7 octobre 2010, (consulté le 26 mai 2018).

Légalement, le personnel doit refuser l'accès à la bibliothèque à tout usager au visage totalement couvert. Il ne peut contraindre une personne à se découvrir et doit faire appel aux forces de police si l'utilisateur s'oppose. Le contrevenant encoure une amende de deuxième classe et/ou l'obligation de suivre un stage de citoyenneté (art. 2 L. 2010-1192).

Parmi les quatre bibliothécaires interrogés, trois ont fait état d'incidents en lien avec la laïcité, au sein de leur établissement ou d'une structure voisine. La plupart concernait des appels à la prière sur la sonnerie de téléphones portables ou de prières dans la bibliothèque. Un simple rappel des règles auprès de l'utilisateur concerné a mis fin au problème. Il s'agit de cas isolés, rares, dus à une méconnaissance du règlement et des pratiques culturelles locales.

Néanmoins, la question de l'intervention d'un bibliothécaire suite à une infraction à la loi, notamment dans le cas d'un usager dont le visage serait totalement caché, reste « *une colle*⁴⁰ ». Les agents, souvent en sous-effectifs, non informés sur les procédures à appliquer et non formés sur les modalités d'interventions répressives, sont sans réponse et dans l'espoir de ne jamais devoir intervenir sur ces questions :

« Pour ma part je n'interdirais jamais l'entrée d'une personne avec un foulard, un tchador ou quoi que ce soit au nom de la laïcité. La citoyenneté c'est apprendre à vivre ensemble. Nous n'avons jamais eu de personnes totalement voilées, visage couvert. Si le cas devait se présenter, les collègues me laisseraient intervenir, et je me sentirais obligé d'aller parler à la personne. Mais ce ne serait pas évident. Je ne lui demanderais pas de sortir, c'est hors de question. Je lui expliquerais qu'on n'a pas le droit et que je suis obligé de lui dire. Ce que je n'apprécierais pas de faire. (...) En revanche, on n'est pas policier. Je ne me vois pas interdire l'entrée à qui que ce soit (sauf cas extrême). Je serais également obligé d'intervenir par rapport aux autres usagers et au scandale que ça causerait. (...) Mais cette question reste une colle⁴¹ ».

Le responsable de la bibliothèque du Grand Parc à Bordeaux

⁴⁰ Extrait de l'entretien réalisé le samedi 17 mars 2018, avec le responsable de la bibliothèque du Grand Parc à Bordeaux (cf. annexe 4)

⁴¹ *Ibid.*

Les demandes d'usagers d'obtenir un accès réservé à un établissement public pour raison religieuse sont interdites (créneaux non mixtes pendant les heures d'ouverture au public par exemple).

2.1.2 Les dérives sectaires

Le passage d'une croyance religieuse à la dérive sectaire peut être difficile à discerner pour les professionnels. Etymologiquement, « religion » vient du latin *relegere* (accueillir) et *religare* (relier). La République garantit la liberté de conscience au titre de loi du 9 décembre 1905 et article 9 (alinéas 1 et 2) de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, pourvu que la manifestation de cette conviction ne trouble pas l'ordre public, ni ne s'oppose aux libertés fondamentales de l'Homme, comme le droit à l'éducation, à bénéficier d'une vie culturelle, le droit d'aller et venir librement, etc. Cette liberté de croyance ne doit pas non plus entraver les droits de l'enfant, énoncés dans la Convention internationale des droits de l'enfant, comme la liberté d'expression, le droit de bénéficier d'une éducation et de loisirs, etc.⁴²

A l'inverse de la religion, la dérive sectaire conduit à l'isolement, à la rupture de tous liens avec l'environnement. Etymologiquement, « secte » vient du latin *secare* (couper, séparer).

Le rapport de la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur les sectes en 1995 définissait la dérive sectaire comme « *toute association totalitaire qui vise, par des manœuvres de déstabilisation psychologique, à obtenir de ses adeptes une allégeance inconditionnelle, une diminution de l'esprit critique, une rupture avec les références communément admises – éthiques, scientifiques, civiques, éducatives – entraînant des dangers pour les libertés individuelles, la santé, l'éducation, les institutions démocratiques* ».

Un adolescent peut se faire endoctriner et basculer dans la radicalité en quelques semaines. Plusieurs paramètres contribuent à la radicalisation d'un individu. Les recherches et analyses menées par les experts, tels que sociologues ou anthropologues, dans ce domaine ont démontré

⁴² Dounia et Lylia Bouzar, *Laïcité et égalité : pour une posture professionnelle non discriminatoire*, 2015 http://www.professionbanlieue.org/c_7_40_Publication_2539_1_Laïcité_et_égalité_pour_une_posture_professionnelle_non_discriminatoire_76_p_a_telecharger.html, (consulté le 9 juin 2018)

la complexité des situations et la multiplicité des facteurs de radicalisation. Ainsi, la fragilité psychosociale, l'échec scolaire, le niveau d'études, le contexte économique, un accident de la vie, une perte de repères culturels, la délinquance, le manque de lien social, etc. peuvent être des conditions favorables à l'endoctrinement. S'il n'existe pas de critères déterminants, la vulnérabilité psychologique reste néanmoins le symptôme le plus notable. Il s'exprime par un mal-être et un sentiment de dévalorisation. « *La propagande djihadiste comblerait alors le « vide » qu'ils ressentent*⁴³ ».

Les jeunes sensibles aux discours extrémistes se sentent majoritairement rejetés par la société. Ils vont par conséquent renverser la situation en reportant leur haine sur l'autre, en devenant le « *héros négatif*⁴⁴ », passant de l'anonymat à une notoriété internationale.

Pour pallier la montée de l'extrémisme religieux, le gouvernement français a mis en place « *un plan de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes*⁴⁵ » depuis le 29 avril 2014. Afin de maximiser la réactivité du dispositif, il s'organise à l'échelle territoriale sous l'égide du Préfet. Ainsi, deux entités complémentaires sont à pied d'œuvre dans chaque préfecture : l'état-major de service départemental, chargé de l'évaluation des risques et du suivi des protocoles d'accompagnement des personnes signalées ; et des cellules départementales composées des services de l'État (police, gendarmerie, Education nationale, protection judiciaire de la jeunesse, Pôle emploi, mission locale), des collectivités locales (mairie, services sociaux), de la Caisse d'allocations familiales (CAF) et des associations de proximité (centres sociaux par exemple), sollicités selon les besoins, pour prévenir, intervenir et assurer le suivi de français radicalisés ou en voie de radicalisation. Un agent préfectoral coordonne la procédure et le parcours personnalisé de cette personne.

⁴³ *Pourquoi se radicalise-t-on ?*, <http://www.stop-djihadisme.gouv.fr/radicalisation/mecanismes-radicalisation/pourquoi-se-radicalise-t-on>, 21 octobre 2016, (consulté le 11 juin 2018).

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ *À quoi servent les cellules départementales mises en place par les préfets ?*, <http://www.stop-djihadisme.gouv.fr/lutte-contre-terrorisme-radicalisation/prevention-radicalisation/a-quoi-servent-cellules>, 9 novembre 2016, (consulté le 11 juin 2018).

Un numéro vert⁴⁶ et un site internet⁴⁷ permettent aux familles, mais également aux professionnels accueillant du public, de s'informer sur la radicalisation et de signaler tout comportement suspect.

Les bibliothécaires interrogés à Bordeaux et Floirac ne semblent pas ou peu concernés par des cas de signalement de personnes présentant un comportement relevant de la dérive sectaire. Une seule bibliothèque a dû faire face à deux difficultés de cet ordre :

« Nous avons rencontré une difficulté avec deux personnes que nous avons dû signaler. Il s'agissait pour l'un des deux cas, d'un harcèlement vis-à-vis d'une collègue. Nous avons appris que cet homme était extrémiste et recherché. Un autre homme surfait sur des sites internet extrémistes. Nous avons su plus tard qu'il était suivi par les « RG ». Il s'agissait de deux cas isolés ».

La responsable de la bibliothèque des Capucins – Saint Michel à Bordeaux

Concernant l'accès à internet proposé aujourd'hui par la majorité des bibliothèques, la difficulté des agents tient au fait de permettre la liberté d'accès à internet, reconnue comme valeur constitutionnelle depuis 2009⁴⁸, tout en gardant un contrôle sur la consultation de sites prohibés. En effet, sachant que « 98% du discours de l'Islam radical utilise Internet⁴⁹ », il n'est pas exclu que la proposition d'une connexion Wi-Fi ou la mise à disposition d'une connexion sur des postes informatiques de la bibliothèque puissent conduire des usagers vers des sites internet au contenu illicite ou extrémiste.

⁴⁶ *Un Numéro Vert : pour quoi faire ?*, <http://www.stop-djihadisme.gouv.fr/lutte-contre-terrorisme-radicalisation/prevention-radicalisation/numero-vert-quoi-faire>, 9 novembre 2016, (consulté le 11 juin 2018).

⁴⁷ *Stop-Djihadisme | Agir contre la menace terroriste*, <http://www.stop-djihadisme.gouv.fr/>, (consulté le 11 juin 2018).

⁴⁸ Décision n° 2009-580 du Conseil constitutionnel du 10 juin 2009.

⁴⁹ *Kit de formation du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance sur la prévention de la radicalisation – Septembre 2015 - APHP DAJ*, <http://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/kit-de-formation-du-comite-interministeriel-de-prevention-de-la-delinquance-sur-la-prevention-de-la-radicalisation-septembre-2015/>, (consulté le 11 juin 2018)

A ce titre, des obligations légales, relatives à la loi « informatique et libertés » et au *Code des postes et des communications électroniques*, contraignent les organismes à sécuriser l'accès à internet, notamment à destination des mineurs.

Pour cela, il est à la charge des bibliothèques de mettre en place des systèmes de contrôle permettant de filtrer ou de restreindre l'accès, de limiter la durée de connexion, de supprimer certaines fonctionnalités empêchant notamment le téléchargement illégal ou d'obliger l'utilisateur à s'identifier. La signature d'une charte d'utilisation informatique peut également être exigée.

De plus, depuis les attentats du 11 septembre 2001, des mesures de sécurité renforcées ont été imposées face au risque terroriste. Ainsi, l'article L. 34-1 du Code des postes et des communications électroniques (CPCE) impose aux établissements accueillant du public la conservation des données de trafic, en fixant un « *principe général d'effacement ou d'anonymisation*⁵⁰ », tout en distinguant les données conservées dans le cadre d'enquêtes judiciaires de celles conservées au titre de la facturation ou de la sécurité du réseau.

2.2 Politique d'accueil des publics

2.2.1 Modalités d'accueil

La mise en place des règles de fonctionnement de la bibliothèque révèle sa posture quant à sa politique d'accueil des publics. Ainsi, le silence absolu, l'aménagement d'espaces dédiés aux différentes formes d'usages (travail en groupe, salle d'étude, espaces conviviaux...), l'autorisation de boire ou manger, l'accueil d'associations, l'utilisation du téléphone portable, etc., vont induire (par les interdictions, les tolérances ou les acceptations) l'adhésion ou le rejet du public. Les modalités d'accueil ont donc une influence sur la venue des publics, certains se sentant légitimes, habitués aux attitudes imposées en bibliothèque ; et pour d'autres, non habitués ou opposés aux obligations imposées par l'institution, refusant d'y entrer ou exprimant

⁵⁰ Johanna Carvais et Pascal Palut. « Quelles obligations pour les bibliothèques qui souhaitent offrir un accès à internet ? ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2011, n° 3, p. 53-58. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-03-0053-011>>. ISSN 1292-8399.

cette opposition par des comportements hostiles ou provocateurs. « *La bibliothèque et son personnel sont alors ressentis et désignés comme « eux », en confrontation avec « nous », de tel quartier, telle communauté, à distance subie ou voulue de cette institution*⁵¹ ».

Pour l'IGB, la politique d'accueil des publics doit faire l'objet d'une réflexion d'équipe, animée par le responsable de la bibliothèque, dans le cadre d'une démarche managériale. Elle doit être pensée et validée avec l'organisme de tutelle.

Les hostilités doivent être partagées en équipe, afin de trouver des solutions communes et définir les comportements à adopter le cas échéant. Ces temps d'échanges peuvent être complétés par des formations professionnelles, en lien avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)⁵².

2.2.2 Une accessibilité relative

Lors de son intervention à Lille en 2017, Raphaëlle Bats⁵³ soulève le problème lié à la réelle accessibilité à tous (barrière de la langue, des codes culturels et même vestimentaires). C'est-à-dire, tout ce qui engendre le fait que nous n'aurons peut-être pas les arguments pour répondre ou que notre parole ne sera pas entendue. Cela a pour conséquence de rendre impossible l'émergence de nouvelles idées et encore moins leur confrontation.

⁵¹ Inspection Générale des Bibliothèques, *Laïcité et fait religieux dans les bibliothèques publiques*. Rapport n°2016 - A02, septembre 2016. In site Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation [disponible en ligne]. <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid111263/laicite-et-faitreligieux-dans-les-bibliotheques-publiques.html>, (consulté le 8 décembre 2017).

⁵² Centre National de la Fonction Publique Territoriale, *Développer les compétences de vos agents*, <http://www.cnfpt.fr/se-former/former-vos-agentes/developper-competences-vos-agentes/national> , 27 avril 2017, (consulté le 2 juin 2018).

⁵³ Raphaëlle Bats, *Bibliothèques et Démocratie*, Enssib France, 2017 [en ligne] <https://mediathequedepartementale.lenord.fr/images/PDF/PDF2016/raphaelle-bats-lille-2017-170710030733.pdf> (consulté le 25 mars 2018).

Ainsi, le pluralisme et le débat d'idées impliquent nécessairement la reconnaissance de l'autre dans sa capacité à prendre la parole. Cela induit la notion d'*empowerment*⁵⁴, terme en vogue depuis les années 1970 dans de nombreux domaines, comme la psychologie sociale ou le développement communautaire, et qui signifie littéralement « renforcer ou acquérir du pouvoir ». Reconnaître les citoyens, c'est leur ajouter de la capacité d'agir et donc de reconnaître leur citoyenneté.

Si nous considérons la définition de ce qu'est un citoyen en tant que « *personne qui prend une part active à l'évolution de la société* » (source : dictionnaire Larousse), alors tout habitant est potentiellement un citoyen. Se pose alors la question de la nationalité. Raphaëlle Bats⁵⁵ affirme que la nationalité n'est pas une condition de la citoyenneté qui est elle-même « *un ensemble d'actions politiques que les habitants vont mettre en commun pour transformer leur vie partagée* ». Ainsi, nous ne sommes pas citoyen par notre unique capacité à voter, mais par notre capacité à agir par différents moyens.

L'enjeu du pluralisme est de reconnaître toutes les communautés dans leur capacité à agir. A cet égard, les bibliothèques ont un rôle à jouer, en fédérant les citoyens pour agir ensemble sur un territoire.

Sur ce point, l'IGB pose la question de la pertinence des animations, en lien avec la religion ou la laïcité, sur les territoires où la religion est source de tensions. Il est vain de penser que des populations se sentant stigmatisées et ne fréquentant pas les bibliothèques soient intéressées par les discours portant sur le sujet.

Les bibliothèques qui œuvrent activement pour promouvoir les valeurs de laïcité et du « vivre ensemble », abordent ces principes en s'appuyant sur des disciplines fédératrices comme le sport, les sciences, la liberté d'expression, etc., en veillant à l'hétérogénéité et la mixité des participants aux animations. Dans ce cadre, les projets de grainothèque, les ateliers d'écriture,

⁵⁴ Anne-Emmanuèle Calvès, « Empowerment : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement », *Revue Tiers Monde*, 2009, n° 200, p. 735-749.

⁵⁵ Raphaëlle Bats, *Bibliothèques et Démocratie*, Enssib France, 2017 [en ligne] <https://mediathequedepartementale.lenord.fr/images/PDF/PDF2016/raphaelle-bats-lille-2017-170710030733.pdf> (consulté le 25 mars 2018).

les clubs de lecteurs, etc. sont autant d'animations susceptibles de favoriser les échanges, de susciter le débat, de promouvoir la laïcité.

2.2.3 Emancipation des citoyens

Le dictionnaire Larousse définit l'émancipation (au sens d'émancipation citoyenne) : « *l'action de s'affranchir d'un lien, d'une entrave, d'un état de dépendance, d'une domination, d'un préjugé : l'émancipation de la femme par exemple.* »

Ce terme qui provient du latin *emancipare* est composé de *manus* (main) et de *capere* (prendre, saisir, posséder). Il désignait initialement en droit romain l'acte à travers lequel le fils de famille est affranchi de la puissance paternelle⁵⁶. Ce principe s'étendra dans le langage courant à l'idée de se dégager d'une autorité ou d'une domination ou de s'affranchir d'un assujettissement.

Dans ce cadre, il va de soi que les bibliothèques, en proposant des collections plurielles, participent à l'émancipation des citoyens en leur donnant les moyens de comprendre et de mieux appréhender la société.

Mais qu'en est-il du positionnement du bibliothécaire face à l'utilisateur ? Quelle politique d'accueil des publics veut-on mettre en place pour favoriser l'accès de tous à la bibliothèque et permettre cette émancipation par le savoir ? Raphaëlle Bats⁵⁷ évoque « *l'émancipation descendante* » entre le bibliothécaire et l'utilisateur, qui induit généralement une « *inégalité fondamentale concernant le savoir* ». Le bibliothécaire se positionne en effet comme un prescripteur, proposant « *une collection susceptible d'émanciper* ». Ce qui induit que le bibliothécaire est déjà émancipé et que son rôle est d'émanciper l'utilisateur.

⁵⁶ *ÉMANCIPATION : Etymologie d'ÉMANCIPATION*, <http://www.cnrtl.fr/etymologie/%C3%A9mancipation>, (consulté le 10 juin 2018).

⁵⁷ Raphaëlle Bats, *Bibliothèques et Démocratie*, Enssib France, 2017 [en ligne] <https://mediathequedepartementale.lenord.fr/images/PDF/PDF2016/raphaëlle-bats-lille-2017-170710030733.pdf> (consulté le 25 mars 2018).

« Pour moi en faisant des animations sur les sujets d'actualité (égalité hommes / femmes, laïcité, violences faites aux femmes par exemple) on alimente les stéréotypes, la pensée unique. On en fait trop. Je trouve qu'on a une vision un peu paternaliste. Le bibliothécaire sait et apprend aux autres. Nous répondons souvent à une demande politique. (...) Pour la laïcité c'est pareil : il faut donner l'exemple sans donner des leçons⁵⁸ ».

La directrice adjointe de la médiathèque de Floirac

Cette vision a néanmoins causé un grand trouble dans la profession au lendemain des attentats de 2015. En effet, les terroristes étaient de nationalité française, élevés et éduqués en France. Comment ont-ils pu agir de manière aussi violente, contre la République, contre la liberté (d'expression notamment) en ayant été instruits et émancipés par les écoles et les bibliothèques françaises ?

« Et maintenant, qu'est-ce qu'on fait ? » Cette inlassable question a tourné en boucle dans le débat public et dans bien des conversations depuis les exécutions ciblées des 7, 8 et 9 janvier 2015. On a beaucoup parlé de l'école. Pratiquement pas des bibliothèques (...) ⁵⁹»

Pour les bibliothécaires interrogés à la suite des attentats, il s'agit là d'un « constat d'échec dans le processus d'émancipation⁶⁰ » qui pour la plupart reconnaissent leur incapacité à proposer une solution pour prévenir les risques de dérives. Ils agissent souvent par obligation ou par habitude, sans réelle conviction, en proposant des tables de sélections d'ouvrages, sur la laïcité ou l'Islam par exemple.

⁵⁸ Extrait de l'entretien réalisé le mardi 6 mars 2018, avec la directrice adjointe de la médiathèque de Floirac (cf. annexe 2)

⁵⁹ Philippe Charrier et Dominique Lahary. « Les Bibliothèques après les attentats de janvier 2015 ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2015, n° 5, p. 90-93. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2015-05-0090-009>>. ISSN 1292-8399.

⁶⁰ Raphaëlle Bats, *Bibliothèques et Démocratie*, Enssib France, 2017 [en ligne] <https://mediathequedepartementale.lenord.fr/images/PDF/PDF2016/raphaëlle-bats-lille-2017-170710030733.pdf> (consulté le 25 mars 2018).

Or, David Lankes (directeur de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de la Caroline du Sud), propose des actions possibles à mener en bibliothèque, en réponse à des événements exceptionnels, comme les attentats de New York en 2001 ou les émeutes de la ville de Ferguson⁶¹ (dans le Missouri) en 2014. Il a par exemple élaboré des bibliographies d'ouvrages permettant de mieux comprendre l'Islam, après les attentats en 2001. La bibliothèque joue là son rôle d'information et d'éducation.

Il évoque ensuite la bibliothèque de Ferguson, qui a outrepassé l'ordre de fermeture de la mairie pendant les émeutes de 2014, pour devenir un refuge, une école et un centre d'accueil pour les habitants. Elle proposait des vivres et une connexion internet, afin de rassurer les proches, ainsi qu'un système de dons pour parfaire le service d'urgence. Dans cet exemple, la bibliothèque est partie prenante de la communauté, en partageant ses difficultés et en agissant pour le bien commun, au-delà de la simple fonction documentaire (ce qui permet de comprendre l'échec d'une émancipation descendante).

Mais comment agir en tant que médiateur ou spécialiste de l'information face à une situation qui nous déstabilise ou nous dépasse ? Sélectionner l'information nécessite en effet la maîtrise du sujet. Le bibliothécaire et l'utilisateur sont donc dans un même niveau de méconnaissance.

Cela conduit Raphaëlle Bats à évoquer le travail de Jacques Rancière (philosophe et professeur émérite à l'Université de Paris VIII – Saint-Denis), à travers son ouvrage « *Le maître ignorant* ». L'exemple d'un professeur devant enseigner le français au Pays-Bas, alors qu'il ne parle pas un mot de néerlandais et que ses élèves ne parlent pas un mot de français, illustre sa conception de l'émancipation par l'ignorance. Ici l'émancipation se traduit comme un acte de liberté par lequel le « *maître ignorant* » (le professeur ou le bibliothécaire) impulse l'expérience d'émancipation, au lieu de donner accès au résultat. Le maître et l'élève sont sur un même pied d'égalité. Ils apprennent et s'émancipent ensemble.

Permettre une expérience d'émancipation nécessite néanmoins trois points importants : l'humilité, la conscience d'une émancipation continue et l'idée de pouvoir émanciper l'autre

⁶¹ Antoine Oury, *Ferguson : Pendant les émeutes, la bibliothèque publique devient un refuge*, [en ligne] <https://www.actualitte.com/article/monde-edition/ferguson-pendant-les-emeutes-la-bibliotheque-publique-devient-un-refuge/52623>, 2014 (consulté le 24 mai 2018).

par son processus et non par la solution, une position égalitaire du bibliothécaire et de l'utilisateur, face à l'ensemble des actions de la bibliothèque.

Les collections de la bibliothèque sont alors au service de cette émancipation et ne doivent pas être uniquement prescriptives. Cela nécessite de repenser leurs modes d'accès, en permettant par exemple de créer un lien entre les actions de la bibliothèque et son catalogue.

Le bibliothécaire doit permettre cette émancipation en considérant l'utilisateur dans une position égalitaire, en lui donnant accès à des collections plurielles et évolutives. Il doit s'affranchir de son rôle de prescripteur, qui induit une certaine supériorité face à l'utilisateur et un jugement de valeurs. Cette attitude peut en effet alimenter le sentiment d'illégitimité de certains publics face à la bibliothèque.

2.2.4 Reconnaissance

La reconnaissance désigne avant tout la capacité des bibliothèques à prendre en compte les usagers dans ses réflexions, en soulevant la barrière traditionnelle usager / bibliothécaire. Il s'agit en effet de les intégrer au cœur des réflexions en tant que concitoyens partageant un projet commun. Cela peut passer par un travail sur les collections, sur la visibilité des publics, sur la communication, etc.

A ce titre, Raphaëlle Bats⁶² défend l'idée d'aller plus loin dans cette réflexion en s'interrogeant sur ce que les habitants peuvent apporter à la société : échanges de savoirs, de compétences, participation. Il est également nécessaire de mener une vraie réflexion sur la visibilité des événements qui ont lieu à la bibliothèque et auxquels participent les habitants. En effet, restituer leur participation, diffuser du contenu, s'inscrit pleinement dans le processus d'émancipation

⁶² Raphaëlle Bats, *Bibliothèques et Démocratie*, Enssib France, 2017 [en ligne] <https://mediathequedepartementale.lenord.fr/images/PDF/PDF2016/raphaelle-bats-lille-2017-170710030733.pdf> (consulté le 25 mars 2018).

(par exemple : la webradio du programme d'action culturelle de la bibliothèque municipale de Lyon « *Démocratie : penser, rêver, agir ensemble*⁶³ »).

Néanmoins, les observations de terrain et les divers échanges avec des responsables de bibliothèque municipale de Bordeaux Métropole⁶⁴ révèlent une carence criante en ce domaine. En effet, les bibliothèques se targuent souvent de l'implication des usagers dans le fonctionnement de la structure, en valorisant des actions ponctuelles, principalement liées à un groupe de lecteurs fidèles. Or, ceux-ci ne sont associés ni sur la réflexion en amont, ni sur l'évaluation du projet. Leur implication relative se limite au choix du lauréat d'un prix littéraire (Prix de l'Escale du livre à Bordeaux par exemple), à la réalisation d'une scénographie pour une présentation thématique d'ouvrages (exemple : table de présentation sur « mai 68 »), ou la suggestion d'acquisitions dans le cadre d'un atelier du cercle de lecture.

La participation des usagers au fonctionnement général de la bibliothèque (acquisitions, mise en place de projets, organisation d'animations, réflexion autour de l'écriture de chartes ou règlement d'établissement, etc.) est peu voire pas du tout effective, ni même envisagée.

Les raisons évoquées sont souvent de deux ordres : le manque de temps pour mettre en place ce mode de fonctionnement (qui ? comment ? à quelle fréquence ? sur quels projets ?), et la non-reconnaissance de la légitimité des usagers. Sur ce dernier point, la question du positionnement du bibliothécaire face à l'utilisateur, et du sentiment de se sentir dépossédé de son savoir-faire paraît sous-jacente. Des discussions informelles avec le personnel font souvent état du manque de connaissances ou de compétences de l'utilisateur.

Il est indéniable que les équipes des bibliothèques interrogées fonctionnent très souvent à flux tendus (en sous-effectif) et dans l'urgence. Il est donc difficilement envisageable pour ces structures de mettre en place un fonctionnement participatif pérenne, nécessitant disponibilité, patience, médiation et remise en question.

⁶³ *Démocratie : rêver, penser, agir ensemble* | Enssib, <http://www.enssib.fr/projets/139387-democratie-rever-penser-agir-ensemble>, (consulté le 24 mai 2018).

⁶⁴ Cf. Rapports d'entretiens en annexe.

Pour finir sur cette question de la reconnaissance, Raphaëlle Bats évoque une notion développée par le philosophe Frédéric Lordon dans *Les affects de la politique*⁶⁵, quant à l'idée qu'il faut œuvrer à faire entendre des voix qui ne sont jamais médiatisées, et que les images suscitées par ces récits peuvent entraîner l'action politique de la part de ceux qui prennent les décisions. Les médias ne doivent donc pas être les seuls diffuseurs de ces images. Les bibliothèques ont sans doute un rôle à jouer, en ce qu'elles peuvent être à la fois productrices et diffuseurs de contenus, prenant pour sujet les habitants, ce qu'ils font et ce qu'ils ont à dire.

2.3 La bibliothèque : un espace public, participatif et démocratique

2.3.1 Neutralité des équipements publics

Les établissements publics doivent avoir un aspect neutre, d'un point de vue commercial, politique ou religieux.

« *Il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices du culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions. (...)* »

Loi du 9 décembre 1905 de séparation des Églises et de l'État, article 28

La neutralité des équipements publics pose également la question des fêtes religieuses, et notamment de l'exposition d'un sapin de Noël dans les locaux de la bibliothèque. En effet, si pour certains Noël est considéré comme une tradition culturelle fêtée par tous, croyants ou non croyants, toutes confessions confondues ; pour d'autres, Noël célèbre la naissance de Jésus. Par soucis d'équité, il conviendrait donc de célébrer les grandes fêtes religieuses des autres confessions.

⁶⁵ Frédéric Lordon, *Les Affects de la politique*, Seuil, 2016.

Sur ce point, tout d'abord, il n'est pas interdit de célébrer des fêtes religieuses dans un but culturel. « Être laïque ne signifie pas être anti-religieux⁶⁶ ». Par ailleurs, cela peut permettre d'aborder la religion d'un point de vue historique et éducatif.

Il conviendra néanmoins de respecter certains principes comme : ne pas exclure une partie des usagers, ne pratiquer aucun prosélytisme (comme la crèche⁶⁷ ou les chants religieux), garder une posture professionnelle neutre (ne pas exposer ses croyances personnelles). D'autre part, contrairement à la crèche, le sapin de Noël n'est pas un signe religieux, mais une tradition païenne. Décorer un sapin dans un bâtiment public n'est donc pas contraire au principe de neutralité du service public.

2.3.2 Qu'entend-on par démocratie ?

De son étymologie, « *démos* » signifie « le peuple » et « *kratos* » signifie « le pouvoir ». La démocratie se définit donc comme « le pouvoir du peuple ». Selon la formule d'Abraham Lincoln, la démocratie est le « *gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple*⁶⁸ ». Ainsi, à la base de toutes les démocraties, les Hommes sont libres et égaux, et se reconnaissent entre eux libres et égaux.

Article 1 :

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »

Article 2 :

« Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamées dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. »

Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948)

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ Le débat sur la crèche a été relancé par l'installation polémique d'une crèche dans la mairie (d'extrême droite) de Béziers depuis 2014 (cf. sur des affaires similaires les décisions du Conseil d'Etat du 9.11.2016 n°395122 et n°395223).

⁶⁸ Encyclopædia Universalis, *DÉMOCRATIE*, <http://www.universalis.fr/encyclopedie/democratie/>, (consulté le 28 avril 2018).

Cette définition est vue par Raphaëlle Bats⁶⁹ non pas comme « *un statut* » mais plutôt comme « *un mouvement par lequel le peuple choisit le sens dans lequel la société va avancer* ». Cela rappelle la proximité entre les mots « gouvernement » et « gouvernail », et conduit vers une définition de la démocratie en tant que « *mouvement par lequel on détermine les conditions de notre vie commune* ». La démocratie devient ainsi le chemin que nous prenons ensemble, en liberté, afin de réaliser notre souhait d'une vie partagée et sécuritaire, et non simplement un régime qui définit les modes d'élection, de prises de décisions et de parole. Elle doit être considérée en lien avec notre avenir, car c'est grâce à elle que nous pouvons transformer le monde. Cela rejoint la pensée du philosophe américain John Dewey, pour qui la démocratie est le « *régime qui favorise l'expérimentation continue que nous sommes appelés à mener pour construire ce vivre-ensemble, dont nous sommes en quête* ».

Ainsi, la démocratie n'est pas statique, elle se construit au fur et à mesure de l'évolution de la société.

2.3.3 La démocratie en bibliothèque

Le *Manifeste de l'Unesco pour les bibliothèques publiques*⁷⁰ de 1994 ne mentionne pas la démocratie, tout comme certains pays faisant partie de l'IFLA. Pourtant, le Manifeste décrit les missions de bibliothèques en termes s'apparentant à la démocratie (pluralité, accessibilité, ouverture) qui peuvent être résumés comme « mission d'émancipation du citoyen ».

Il n'existe pas de véritables textes de loi sur les bibliothèques en France. Contrairement à la Charte des bibliothèques du Conseil supérieur des bibliothèques⁷¹ de 1991, les textes de 2010 sont moins précis :

⁶⁹ Raphaëlle Bats, *Bibliothèques et Démocratie*, Enssib France, 2017 [en ligne] <https://mediathequedepartementale.lenord.fr/images/PDF/PDF2016/raphaelle-bats-lille-2017-170710030733.pdf> (consulté le 25 mars 2018).

⁷⁰ IFLA, *Manifeste de l'IFLA/UNESCO sur la Bibliothèque Publique*, 1994, <https://www.ifla.org/node/7270>, (consulté le 1 avril 2018).

⁷¹ Enssib, *Charte des bibliothèques*, <http://www.enssib.fr/le-dictionnaire/charte-des-bibliotheques>, (consulté le 1 avril 2018).

« *La bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société.* »

Charte des bibliothèques adoptée par Conseil supérieur des bibliothèques en 1991, art. 3

Dans le *Manifeste : La bibliothèque est une affaire publique*⁷² de l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) en 2012, parmi toutes les raisons de son utilité dans les politiques publiques, le rôle de « *bibliothèque comme un lieu de débats* » apparaît en dernière position seulement. La bibliothèque y est décrite comme « *un lieu de rencontre et de diversité* » et comme « *un lieu d'animation de la vie citoyenne* ».

La *Charte Bib'Lib*⁷³ de l'ABF en 2015 n'utilise le mot « démocratie » que par rapport à des politiques publiques des bibliothèques, même si elle introduit plusieurs notions politiques (pluralisme, participation, débat citoyen, etc.). Il semblerait donc que les bibliothèques n'osent pas affirmer clairement leur rôle politique.

La mission générale des bibliothèques proposée par ces textes restant un peu floue, il conviendrait d'analyser leur rôle réel dans la société à la lumière des notions de démocratie et de pluralité.

2.3.4 La notion de pluralisme

Selon le philosophe John Dewey, il s'agit avant tout de donner au peuple toutes les clés nécessaires pour qu'il puisse prendre des décisions, en toute conscience. Ainsi, l'éducation serait une condition préalable indispensable à la légitimité des idées et au pluralisme.

⁷² Association des Bibliothécaires de France, *Manifeste : La bibliothèque est une affaire publique*, <http://www.abf.asso.fr/2/46/247/ABF/manifeste-la-bibliotheque-est-une-affaire-publique>, (consulté le 29 avril 2018).

⁷³ Association des Bibliothécaires de France, *Charte Bib'lib*, <http://www.abf.asso.fr/4/152/534/ABF/adherer-a-la-charte-bib-lib>, (consulté le 29 avril 2018).

« Il convient par conséquent de déployer un arsenal éducatif et culturel pour que les citoyens soient en mesure de se construire une représentation du monde leur permettant de faire des choix éclairés. » **John Dewey**

La cohabitation pacifique des idées conflictuelles est donc un socle indispensable. Mais cela ne suffit pas. Il faut aussi que ces idées soient légitimes, c'est-à-dire élaborées grâce à un travail d'émancipation des citoyens.

Qu'advient-il donc des idées dangereuses⁷⁴ dans une société reconnaissant la liberté d'expression ? La vérification de l'information, son accessibilité et la médiation auprès des publics peut être une réponse éducative, favorisant l'émancipation et la lutte contre les dérives. Ce travail d'information et de médiation peut être effectué par les bibliothécaires.

Lieu public de proximité, neutre, gratuit, ouvert à tous, donnant accès à l'information et au savoir, favorisant le débat, la bibliothèque est par essence un espace dédié à l'émancipation par la pensée.

Lors de la conférence inaugurale de la journée d'étude sur la citoyenneté et les bibliothèques, organisée par la Médiathèque départementale du Nord, à Lille en mai 2017, Patrick Weil, président de l'association *Bibliothèques Sans Frontières*, a défini la bibliothèque comme « *le lieu fondamental de la liberté de conscience (...), phare de la laïcité* ». Jean-René Lecerf, président du Conseil départemental du Nord, a précisé que les bibliothèques étaient « *des lieux d'apprentissage de la citoyenneté* ». A l'issue de ces discours introductifs, Raphaëlle Bats⁷⁵ (*Enssib*), reprend la conception du philosophe allemand Jürgen Habermas, qui définit l'espace public, en tant que :

- espace qui permet de rendre publiques les idées et donc de rendre possible le débat
- espace où l'on discute des lois, qui remonteront aux élus qui, à leur tour, les prendront en considération dans leurs décisions

⁷⁴ Idées dangereuses : idées mettant en danger la démocratie, la société.

⁷⁵ Raphaëlle Bats, *Bibliothèques et Démocratie*, Enssib France, 2017 [en ligne] <https://mediathequedepartementale.lenord.fr/images/PDF/PDF2016/raphaelle-bats-lille-2017-170710030733.pdf> (consulté le 25 mars 2018)

Cette conception permet d'envisager cet endroit comme un lieu d'expérimentation de la société, de confrontation d'idées et pas uniquement comme un lieu de passage ou d'usage.

Raphaëlle Bats⁷⁶ défend le rôle politique des bibliothèques, en tant que lieu où peut s'exprimer librement la démocratie et être expérimentées de nouvelles formes démocratiques. La bibliothèque n'est plus uniquement centrée sur le livre et la lecture, ni sur la démocratisation de la culture, elle est et doit être un lieu de débats, d'échanges, d'innovations et d'utopies, en faveur de la démocratie, permettant à chacun de s'exprimer, de créer, d'agir en toute conscience et de trouver sa place dans la société. La bibliothèque doit être participative, lieu de citoyenneté active, œuvrant avec la communauté, plutôt qu'au service du public.

Son intervention fait écho au rapport de l'Inspection Générale des Bibliothèques (IGB) en septembre 2016, intitulé « *Laïcité et fait religieux dans les bibliothèques publiques*⁷⁷ ». Ce rapport se penche sur le rôle du bibliothécaire en tant que médiateur, et de la reconnaissance des bibliothèques comme acteurs de la laïcité, du vivre ensemble et de la prévention. Sur ce dernier point, l'IGB s'interroge d'ailleurs sur le fait que les bibliothèques « *n'aient pas été officiellement ni explicitement identifiées jusqu'à présent comme des appuis et ressources possibles dans les dispositifs d'éducation aux médias et de lutte contre la radicalisation, ni comme des espaces majeurs du vivre ensemble et de l'acceptation des autres* ».

2.3.5 L'espace public

Gratuite, accessible, source d'information et de savoir, la bibliothèque est un lieu et espace de débat. Cependant, la rue, les parcs et les places publiques peuvent également être considérés comme lieux de rencontre et de partage. La bibliothèque doit donc se questionner sur sa présence dans ces espaces aussi.

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ Inspection Générale des Bibliothèques, *Laïcité et fait religieux dans les bibliothèques publiques*. Rapport n°2016 - A02, septembre 2016. In site Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation [disponible en ligne]. <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid111263/laicite-et-faitreligieux-dans-les-bibliotheques-publiques.html>, (consulté le 5 mars 2018).

Raphaëlle Bats⁷⁸ évoque à ce titre l'exemple de la bibliothèque municipale de Lyon qui a conçu un projet « hors les murs » autour de la démocratie. Pendant quatre mois, de nombreux ateliers, rencontres, débats et temps de réflexions collectives se sont déroulés sur les places publiques de la ville, invitant les citoyens à échanger autour des questions de démocratie.

Ou encore, *BiblioDebout*⁷⁹, une bibliothèque participative du mouvement *Nuits debout*, créée en 2016 dans un mouvement de contestation au sein de *SavoirsCom*⁸⁰, un collectif favorisant l'émergence et le développement des communs de la connaissance ; une bibliothèque participative, gratuite, fondée sur la circulation des idées et des livres.

Pour Raphaëlle Bats, « *aller sur la place publique, c'est renverser les perspectives* ». La bibliothèque va là où sont les habitants, elle est ainsi au service du peuple. Elle devient participante. En effet, contrairement à la bibliothèque participative, la bibliothèque participante s'intègre complètement dans les projets de son territoire, en les accompagnant dès leur création. Elle s'intègre dans un projet local en accompagnant les partenaires, tout en valorisant ses collections. On parle alors du « bibliothécaire embarqué ou intégré » (*embedded librarian*).

Raphaëlle Bats souligne que, si les bibliothécaires veulent vraiment servir leur communauté, ils doivent réfléchir aux liens qui les lient à cette communauté, ainsi que sur la reconnaissance au sein de cette communauté (en tant que citoyen). La réflexion sur l'espace public de la bibliothèque conduit ainsi une autre réflexion, celle sur la capacité de la bibliothèque à mener des actions citoyennes.

Il ne faut cependant pas omettre de réfléchir à la nature des lieux d'accueil des bibliothèques, tout en s'interrogeant sur l'hospitalité. Cela devient particulièrement essentiel dans le contexte actuel d'émigration. Les bibliothèques répondent-elles à cette demande en se limitant à la création d'espaces conviviaux, ou permettent-elles une intégration de l'autre en lui accordant une place centrale ?

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ SavoirsCom1, *BiblioDebout : SavoirsCom1 appelle à créer une bibliothèque éphémère sur la Place de la République !* | *SavoirsCom1*, <http://www.savoirscom1.info/?p=4834>, (consulté le 24 mai 2018).

⁸⁰ SavoirsCom1, *Politiques des biens communs de la connaissance*, <http://www.savoirscom1.info/>, (consulté le 24 mai 2018).

3 Laïcité et politique documentaire

3.1 Pluralité des collections et classement

« Les collections des bibliothèques des collectivités publiques doivent être représentatives, chacune à son niveau ou dans sa spécialité, de l'ensemble des connaissances, des courants d'opinion et des productions éditoriales. Elles doivent répondre aux intérêts de tous les membres de la collectivité à desservir et de tous les courants d'opinion, dans le respect de la Constitution et des lois⁸¹ ».

Charte des bibliothèques adoptée par Conseil supérieur des bibliothèques en 1991, art. 7

« Toute personne, quel que soit son âge, doit avoir accès à une documentation adaptée à ses besoins. Les collections et les services doivent faire appel à tous les types de supports et à toutes les technologies modernes, de même qu'à la documentation traditionnelle. Il est essentiel qu'ils soient d'excellente qualité, répondant aux conditions et besoins locaux. Les collections doivent refléter les tendances contemporaines et l'évolution de la société de même que la mémoire de l'humanité et des produits de son imagination. Les collections et les services doivent être exempts de toute forme de censure, idéologique, politique ou religieuse, ou de pressions commerciales⁸². »

Manifeste de l'UNESCO pour la bibliothèque publique, 1994

Une enquête effectuée parmi les 145 villes adhérentes à l'Association des directeurs des bibliothèques municipales et des groupements intercommunaux des villes de France (ADBGV)⁸³, révèle que seules 80 bibliothèques disposent d'une charte documentaire ou un

⁸¹ Association des Bibliothécaires de France, *Charte des bibliothèques*, 1991.

⁸² IFLA, *Manifeste de l'IFLA/UNESCO sur la Bibliothèque Publique*, 1994.

⁸³ Inspection Générale des Bibliothèques, *Laïcité et fait religieux dans les bibliothèques publiques*. Rapport n°2016 - A02, septembre 2016. In site Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation [disponible en ligne]. <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid111263/laicite-et-faitreligieux-dans-les-bibliotheques-publiques.html>, (consulté le 8 décembre 2017).

règlement intérieur disponible en ligne. Aussi, parmi ces 80 communes, seules 21 villes emploient le mot « laïcité » dans leur règlement intérieur ou leur charte documentaire. Les notions plus générales de « pluralisme » (53 occurrences), « encyclopédisme » (41 occurrences) ou « diversité » (31 occurrences) sont privilégiées. Il paraît évident que ce terme est évité.

Or, l'Inspection générale des bibliothèques rappelle que *« c'est d'abord par les textes votés (règlement intérieur, charte documentaire) que s'exprime l'attachement d'une bibliothèque au principe de laïcité, mais aussi par la réalité et la cohérence de la mise en œuvre de ce principe⁸⁴ »*.

Globalement, les textes de références en bibliothèque préconisent la proposition de tous documents susceptibles d'engager le débat et l'esprit critique du lecteur. Ainsi, le fait religieux, les ouvrages critiques sur la religion ou la laïcité, les avis agnostiques ou athées, permettent de confronter les idées et garantissent le pluralisme.

En effet, les bibliothèques ont un rôle à jouer dans l'émancipation des citoyens. À cet égard, les collections doivent être plurielles, le reflet de toutes les idées. La bibliothèque doit être neutre, tout en permettant le débat et ce, grâce à un travail approfondi sur les collections. Et cette cohabitation de collections plurielles ne véhiculera les valeurs démocratiques que par à un travail de médiation.

3.2 Laïcité et fait religieux en bibliothèque publique

3.2.1 Regard sur la production éditoriale

⁸⁴ *Ibid.*

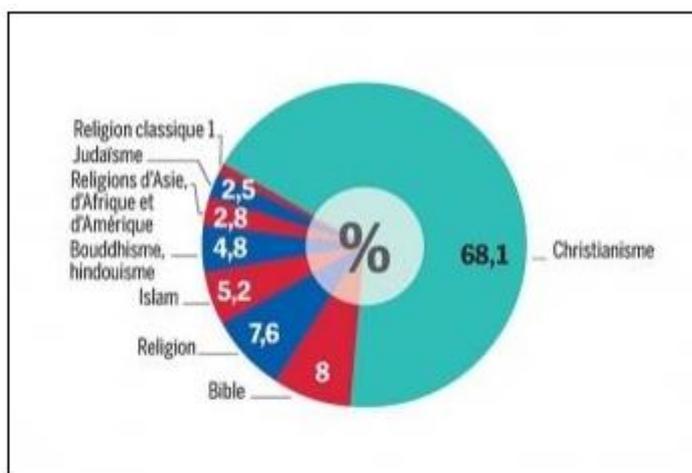


Figure 1 : La répartition de la production dans le domaine des religions (2015)
 Source : Livres Hebdo/Electre.com - en nombre d'exemplaires édités en 2015

Le secteur de la religion et ésotérisme représente 1% du chiffre d'affaires du secteur éditorial, soit 5,7 millions d'exemplaires publiés en 2015 (source : syndicat national de l'édition).

Les trois religions du livre ont connu une hausse de 5% de nouveaux titres entre 2014 et 2015, malgré une baisse générale de 6,1% des ventes d'ouvrages sur les religions, soit 4 millions de livres religieux pour adultes vendus en France en 2015 (2% de moins qu'en 2014).

Le secteur des religions pour la jeunesse représente 11% du marché des documentaires et 4% de la catéchèse, soit 890 000 exemplaires vendus et 13 000 titres référencés en 2014.

La production sur le Christianisme reste majoritaire, tout secteur confondu. Il représente 68% des nouveautés pour adultes en 2015, contre 5,2% pour l'Islam⁸⁵.

La production éditoriale des religions autres que chrétiennes se développent, notamment le Bouddhisme (depuis le début des années 2000) et l'Islam, mais également les croyances méditatives⁸⁶.

⁸⁵ Source : Syndicat national de l'édition - statistiques 2015.

⁸⁶ Inspection Générale des Bibliothèques, *Laïcité et fait religieux dans les bibliothèques publiques*. Rapport n°2016 - A02, septembre 2016. In site Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation [disponible en ligne]. <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid111263/laicite-et-faitreligieux-dans-les-bibliotheques-publiques.html>, (consulté le 8 décembre 2017).

Selon Bruno Nougayrède, président du groupe Artège, le marché des religions semble fragilisé en partie « *par la raréfaction d'un public chrétien et l'affaiblissement des libraires face à la surproduction des éditeurs*⁸⁷ ». Cependant, les attentats de 2015 ont engendré une recherche de sens et un retour d'intérêt pour les livres religieux, ainsi que pour l'Islam⁸⁸.

3.2.2 Fait religieux en bibliothèque publique

Le fonds sur la religion catholique reste aujourd'hui majoritaire dans les bibliothèques publiques, conformément à la culture traditionnelle française, mais en décalage avec les pratiques actuelles. En effet, la religion musulmane est aujourd'hui la deuxième religion de France en termes de pratiquants⁸⁹ et la communauté juive est la plus importante d'Europe. « *Bordeaux a d'ailleurs accueilli la plus grande communauté juive Séfarade*⁹⁰ »⁹¹. De plus, le taux de rotation des ouvrages relatifs aux religions chrétiennes est généralement deux fois moins important que celui des religions non chrétiennes⁹².

Ce constat est néanmoins à nuancer. Certaines bibliothèques de quartier ont en effet ajusté leurs collections pour répondre à la proximité de communautés musulmanes. Ainsi, les bibliothèques de La Bastide et des Capucins – Saint Michel à Bordeaux achètent majoritairement des ouvrages

⁸⁷ Bruno Nougayrède, président du groupe Artège, in *Livres Hebdo* n°1080, 8 avril 2016

⁸⁸ Inspection Générale des Bibliothèques, *Laïcité et fait religieux dans les bibliothèques publiques*. Rapport n°2016 - A02, septembre 2016. In site Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation [disponible en ligne]. <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid111263/laicite-et-faitreligieux-dans-les-bibliotheques-publiques.html>, (consulté le 8 décembre 2017).

⁸⁹ Samuel Laurent et Alexandre Pouchard, « Quel est le poids de l'islam en France ? », *Le Monde.fr*, 21 janv 2015, https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/01/21/que-pese-l-islam-en-france_4559859_4355770.html (consulté le 26 mai 2018).

⁹⁰ L'appellation séfarade est appliquée aux Juifs dont les ancêtres vécurent dans l'Espagne médiévale. Source : Encyclopædia Universalis, *SÉFARADE*, <http://www.universalis.fr/encyclopedie/sefarade/>, (consulté le 29 mai 2018).

⁹¹ Extrait de l'entretien réalisé le jeudi 15 mars 2018, avec la responsable de la bibliothèque de La Bastide à Bordeaux (cf. annexe 3)

⁹² Valérie Tesnière, « Quelle place pour le fait religieux dans les bibliothèques publiques ? ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2010, n° 1, p. 48-50. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-01-0048-009>>. ISSN 1292-8399. (consulté le 26 mai 2018).

sur l’Islam, compte tenu de l’importante population musulmane pratiquante du quartier. Elles privilégient toutes deux les livres qui prônent l’ouverture, favorisent le lien et luttent contre l’intégrisme :

« Je viens d’acheter Plaidoyer pour un Islam ouvert, un livre sur la déradicalisation (...) J’achète aussi des livres de cuisine qui rassemblent les cuisines juives et musulmanes. L’idée est de privilégier le lien. Ils ont beaucoup de similitudes alimentaires dans leurs religions (...) Je viens d’acheter Histoire des relations entre juifs et musulmans des origines à nos jours de Abdelwahab Meddeb et Benjamin Stora⁹³ ».

La responsable de la bibliothèque de La Bastide à Bordeaux

« Nous achetons principalement des livres sur l’Islam en privilégiant un Islam d’ouverture, comme ceux écrits par l’Imam du quartier assez connu à l’échelle nationale, Tarek OBROU. Il est passé à France Culture plusieurs fois. C’est un théoricien et théologien, ouvert d’esprit, qui prône un Islam de France ouvert sur la laïcité, un Islam modéré⁹⁴ ».

La responsable de la bibliothèque des Capucins – Saint Michel à Bordeaux

L’IGB insiste sur la pluralité des collections, permettant à l’usager d’approfondir ses connaissances sur les religions, de développer son esprit critique. En dehors des livres de référence (Bible, Coran et Torah), les ouvrages de type catéchisme ou qui laissent entendre que « Dieu est la solution⁹⁵ » n’ont pas leur place en bibliothèque publique et doivent être réservés aux bibliothèques spécialisées, comme les bibliothèques de théologie.

Le fonds religieux, comme tout autre fonds (politique par exemple), doit répondre au principe de laïcité et neutralité du service public. Les ressources présentées doivent être plurielles et complémentaires, proposant une distanciation ou des avis critiques sur les religions et croyances spirituelles.

⁹³ Extrait de l’entretien réalisé le jeudi 15 mars 2018, avec la responsable de la bibliothèque de La Bastide à Bordeaux (cf. annexe 3)

⁹⁴ Extrait de l’entretien réalisé le mardi 3 avril 2018, avec la responsable de la bibliothèque des Capucins – Saint Michel à Bordeaux (cf. annexe 5)

⁹⁵ Extrait de l’entretien réalisé le samedi 17 mars 2018, avec le responsable de la bibliothèque du Grand Parc à Bordeaux (cf. annexe 4)

3.2.3 Portée documentaire et classification

Le classement des religions en bibliothèque peut être large : histoire, éducation, pratiques religieuses, fait de société, etc. De même, il peut concerner différents supports (livres, DVD, etc.), différents types d'ouvrages (documentaires, bande-dessinées, romans, albums) et secteurs (adultes, jeunesse). En effet, le bibliothécaire aura le choix de rassembler tous les documents relatifs au fait religieux en un même lieu ou de les classer selon certains critères.

Or, le choix de classement n'est pas anodin (parti-pris), ni sans conséquence. Il peut en effet perdre l'usager le moins aguerri dans la complexité du classement de la bibliothèque.

La Classification décimale de Dewey (CDD), adoptée par la majorité des bibliothèques, a été conçue en rapport aux priorités et usages occidentaux. Souvent critiquée pour son « *orientation idéologique*⁹⁶ », les nouvelles éditions de la CDD tentent de remédier aux lacunes, très prégnantes dans certains domaines, comme les langues (classe 400) ou la littérature (classe 800), qui ne disposent que d'une division pour les langues ou littératures autres qu'européennes (en 490 et 890). Concernant les religions (classe 200), cette approche est encore plus marquée. Là encore, les religions autres que le christianisme sont rassemblées dans une seule division (290 : religions non chrétiennes). Cette nomenclature a peu évolué depuis 1876, en une vingtaine d'éditions, alors que le nombre de catholiques pratiquants ne cesse de diminuer, à la différence des musulmans ou juifs.

Cette dominance se retrouve dans la classification Dewey comme dans la production éditoriale. Néanmoins, une volonté de rétablir l'équilibre a conduit à des aménagements depuis la 21^e édition. Le souhait étant de « *diminuer la place prépondérante accordée au christianisme, changement qui se fera au cours de plusieurs éditions*⁹⁷ ».

⁹⁶ Annie Béthery, « Les Religions dans la classification Dewey ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2003, n° 6, p. 25-27. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-06-0025-004>>. ISSN 1292-8399.

⁹⁷ Joan S. Mitchell, directeur de publication, *Melvil Dewey, Classification décimale et index : 21e édition*, version française sous la coordination de Raymonde Couture-Lafleur et Louis Cabral, Montréal, ASTED, 1998, 4 vol.

De nouvelles propositions de classement ont été testées par des bibliothèques souhaitant faciliter l'accès des collections aux usagers (par centres d'intérêts comme à la médiathèque intercommunale de Pau⁹⁸), ou d'associer des thématiques permettant de susciter le débat, de questionner le lecteur par exemple.

« Je ne suis pas adepte de la Dewey, qui est uniquement conçue pour les bibliothécaires. J'ai vu ailleurs d'autres systèmes, notamment au Haillan. Ils ont un système qui s'inspire du travail des libraires. Les libraires veulent vendre des livres, alors ils les mettent en valeur. Que ça ait du sens et que ce soit intelligible pour les gens. Parce qu'un classement fait par des bibliothécaires pour des bibliothécaires c'est idiot. Au Haillan il y avait un classement par centres d'intérêts, qui permettait de rassembler des choses que la Dewey n'aurait pas imaginé. (...) Pourquoi pas par exemple rassembler la religion avec les faits de société, ou avec la spiritualité ? L'idée est de rassembler des choses qui puissent susciter du débat. C'est le métier du bibliothécaire, comme du libraire, de proposer un classement intéressant pour le public, pour mieux se retrouver et qui a du sens.⁹⁹ »

Le responsable de la bibliothèque du Grand Parc à Bordeaux

A la médiathèque de Floirac, sur la rive droite de Bordeaux, la religion est classée par ordre chronologique : la Mythologie, le Judaïsme, le Christianisme, l'Islam, les religions asiatiques, puis les sectes. Elle jouxte les sciences humaines et la philosophie. La laïcité quant à elle est classée avec la politique (et non avec la religion)¹⁰⁰.

⁹⁸ Plan de classement / Poldoc, <http://poldoc.enssib.fr/node/507>, (consulté le 28 mai 2018).

⁹⁹ Extrait de l'entretien réalisé le samedi 17 mars 2018, avec le responsable de la bibliothèque du Grand Parc à Bordeaux (cf. annexe 4)

¹⁰⁰ Extrait de l'entretien réalisé le mardi 6 mars 2018, avec la directrice adjointe de la médiathèque de Floirac (cf. annexe 2)

3.3 Les périodiques en bibliothèque municipale : choix neutre ou engagé ?

Habituellement, les périodiques en bibliothèque municipale ont une fin encyclopédique, pluraliste, de niveau vulgarisation et à destination du grand public¹⁰¹.

L'obligation de neutralité contraint à éviter tout document prosélyte ou polémique. La religion, la politique, le sexe ou la presse satirique sont des sujets relativement sensibles en bibliothèque¹⁰². Dans cette idée, le bibliothécaire doit souvent faire face à un dilemme, entre acquisitions totalement neutres, afin d'éviter d'éventuels problèmes ; ou bien un choix engagé, suscitant le débat et la critique, mais pouvant heurter la sensibilité d'une partie des usagers, voire des collègues ou des élus.

L'exhaustivité est impossible, tant la variété des périodiques est grande et le coût des abonnements important. Le choix nécessite donc une réflexion sur les critères d'acquisitions, et sur la volonté politique de la structure : neutralité totale, parti-pris, satisfaction des publics, ouverture, confrontation des points de vue, etc. Il est également nécessaire de proposer des sources d'informations complémentaires à celles diffusées sur internet et les médias sociaux. Le bibliothécaire n'est pas dans la prescription mais dans l'accompagnement du débat et de l'évolution de la société. A ce titre, parmi les périodiques, la presse montre son importance dans le partage des faits d'actualité et des problématiques touchant la société. La bibliothèque doit veiller à sa neutralité à travers la diversité des points de vue et la représentativité de tous les publics. L'offre doit être pensée de façon équilibrée et critique, dans une perspective de compréhension, d'ouverture, de pluralisme, et de lutte contre l'obscurantisme, l'intolérance et l'extrémisme.

Le principe de neutralité peut néanmoins apparaître assez indulgent et contradictoire, au regard des acquisitions et mise en valeur de caricatures blasphématoires, pouvant offusquer une partie des usagers. De même, la plupart des bibliothécaires rencontrés affirment que le fonds de la

¹⁰¹ Emilie Charron, *Les périodiques en Bibliothèque Municipale*, 2015.

¹⁰² Isabelle Duquenne, Gilles Éboli et Jean Vanderhaegen, « Au regard des collections. La bibliothèque une fabrique des citoyens ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2015, n° 5, p. 72-77. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2015-05-0072-007>>. ISSN 1292-8399.

bibliothèque ressemble à ses acquéreurs et certains reconnaissent également que les acquisitions sont (consciemment ou inconsciemment) orientées en fonction de la sensibilité politique de la tutelle.

« Nous sommes dans une ville très ancrée à gauche. Floirac a une histoire forte avec le parti communiste et cela se voit dans les demandes des gens. Personne ne m'a jamais demandé le Figaro, mais on m'a demandé L'Humanité plusieurs fois. Les acquéreurs de la bibliothèque sont également de sensibilité à gauche¹⁰³ ».

La directrice adjointe de la médiathèque de Floirac

De manière générale, les budgets d'acquisition des bibliothèques observées sont stables, voire en légère diminution, ce qui influe significativement sur le budget d'abonnement des périodiques¹⁰⁴. En conséquence, hormis les titres « grand public » habituellement proposés en bibliothèque : *Sud-Ouest* (journal local), *Le Monde*, *L'Equipe*, les revues de loisirs, jardinage, bricolage, cuisine, etc., plus ou moins variées selon les budgets ; les périodiques considérés comme étant plus polémiques, en marge, décalés ou de sensibilité politique marquée restent anecdotiques.

En effet, sont souvent cités ou présentés en bibliothèque la revue communautaire *Gazelle* (destinée aux femmes métisses), le mensuel féministe *Causette*, les journaux marqués politiquement comme *Le Figaro* ou *L'Humanité*, les journaux satiriques comme *Le Canard enchaîné* ou *Charlie Hebdo*, pour lequel un grand nombre de bibliothèques s'est abonné ou réabonné à la suite des attentats de 2015. Le parti-pris des bibliothécaires semble modérément engagé sur ce type de supports. Les abonnements sont généralement reconduits à l'identique ou revus à la baisse pour raison économique. Dans ce cas, un choix rationnel est opéré en fonction des taux de rotation des documents.

¹⁰³ Extrait de l'entretien réalisé le mardi 6 mars 2018, avec la directrice adjointe de la médiathèque de Floirac (cf. annexe 2).

¹⁰⁴ Cf. Rapports d'entretiens en annexe.

De plus, en dehors des attentats de janvier 2015, après lesquels les bibliothèques affichaient presque unanimement leur solidarité aux victimes, par la mise en avant des journaux *Charlie Hebdo*, la plupart aujourd'hui utilisent un classement alphabétique (par nom de périodique) ou par catégorie (sport, cuisine, arts, etc.). *Charlie Hebdo* est donc classé parmi les autres, sans médiation particulière.

Certains bibliothécaires se questionnent néanmoins sur le message renvoyé aux usagers, à travers la proposition de ce type de périodique dans leur établissement :

« *Je ne ferais probablement pas ce choix maintenant (de m'abonner à Charlie Hebdo). Le prendre au nom de la laïcité ça pose question. Je trouve l'angle d'attaque sur la laïcité de Charlie Hebdo particulièrement agressif et radical. (...) Cette forme de militantisme radical et très arrogant vis-à-vis des autres ça me pose question. Ma pratique de la laïcité c'est pas « de rentrer dans le lard des gens ». Cette vision était celle de Charlie Hebdo pendant un moment. Bien-sûr ça n'excuse rien. Mais ce n'est pas ma vision de la laïcité¹⁰⁵ ».*

Le responsable de la bibliothèque du Grand Parc à Bordeaux

« *Nous allons arrêter l'abonnement à Causette, d'abord parce qu'ils sont en liquidation judiciaire et parce que le rédacteur en chef est accusé de harcèlement sexuel. On peut difficilement cautionner¹⁰⁶ ».*

La directrice adjointe de la médiathèque de Floirac

Il est important d'engager une réflexion partagée sur la question des périodiques et sur la politique documentaire de la bibliothèque en général. L'offre doit correspondre à la demande et aux besoins des usagers, à une pluralité d'opinions permettant de confronter les points de vue et de se forger un regard critique, dans un esprit d'ouverture et de bienveillance à l'égard des usagers.

¹⁰⁵ Extrait de l'entretien réalisé le samedi 17 mars 2018, avec le responsable de la bibliothèque du Grand Parc à Bordeaux (cf. annexe 4).

¹⁰⁶ Extrait de l'entretien réalisé le mardi 6 mars 2018, avec la directrice adjointe de la médiathèque de Floirac (cf. annexe 2).

CONCLUSION

Fruit d'un combat, la laïcité française a permis de pacifier les relations civiles et de « faire société ». Depuis la loi de 1905 et son inscription dans la Constitution en 1946 et 1958, elle apparaît comme une exception mondiale, défendue par la majorité des Français.

Les débats politiques actuels engendrent néanmoins la confusion dans son interprétation. La laïcité est couramment récupérée dans les discours politiques, y compris de l'extrême droite, comme le souligne le responsable de la bibliothèque du Grand Parc à Bordeaux : « *Ce qui m'ennuie beaucoup c'est la récupération de la notion de laïcité dans les discours ambiants, en tant que radicalisation laïque, par opposition à l'ouverture aux autres*¹⁰⁷ ».

Or, l'Etat laïc n'est pas anticléricale. Il suppose au contraire le respect des libertés individuelles et collectives, la tolérance, permettant la cohabitation et le « mieux vivre ensemble ». Il doit néanmoins être le garant de cette cohésion, en fixant les limites qui s'imposent à chacun dans l'exercice de ses pratiques religieuses, luttant contre le communautarisme et l'obscurantisme. De même, le radicalisme ne reflète pas la réalité des religions. La surmédiatisation des actes de terrorisme favorise la stigmatisation et la montée du racisme, en particulier de l'islamophobie. Elle engendre par ailleurs le sentiment de popularité des terroristes, « héros d'un jour », dont les actes ignobles sont affichés par tous les médias internationaux.

Dans une société multiculturelle, en évolution permanente, menacée par l'individualisme, les dérives sectaires et les extrémismes, tant religieux que politiques, la bibliothèque a un rôle essentiel à jouer. En effet, au-delà du livre et de la lecture, la bibliothèque est un lieu d'ouverture et d'émancipation par la pensée, où la démocratie prend tout son sens, dans les formes les plus diverses ; où l'utilisateur peut s'exprimer, être écouté, agir librement, sans crainte de jugement ni de discriminations.

Service public de proximité, la bibliothèque est par essence un lieu de ressources et de lien social. Elle permet à chacun d'accéder au savoir, à une information vérifiée, pertinente et de qualité, de se forger un regard critique, de se former, de débattre et de confronter ses idées, dans le respect de ses convictions et de ses différences.

¹⁰⁷ Extrait de l'entretien réalisé le samedi 17 mars 2018, avec le responsable de la bibliothèque du Grand Parc à Bordeaux (cf. annexe 4).

La pluralité et le développement des collections, la posture bienveillante et neutre du bibliothécaire à l'égard des usagers, sont des conditions essentielles à l'exercice de cette émancipation.

Il est nécessaire que le bibliothécaire puisse exercer pleinement ce rôle politique et être acteur de son territoire, dans la lutte contre l'obscurantisme et les dérives sectaires, contre les clivages communautaires et les discriminations, en faveur du lien social et du « mieux vivre ensemble ».

Ce rôle implique néanmoins la confiance et le soutien des organismes de tutelles, ainsi que la formation, la remise en question des pratiques et la volonté des agents. Or, le manque de moyens, notamment en termes de personnel qualifié fait souvent défaut. En effet, la majorité des bibliothécaires rencontrés font état d'un manque de moyens humains récurrents, notamment pour les structures situées en quartier prioritaire, comme les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) ou les quartiers en Réseaux d'Education Prioritaire (REP et REP+). De même, ils sont régulièrement soumis à des commandes politiques, imposées sans concertation, qui surchargent l'équipe et ne sont pas toujours en adéquation avec les besoins du territoire.

Il est par conséquent difficilement envisageable pour ces structures de mettre en place des actions, quelles qu'elles soient, et qui plus est « hors les murs » (comme le préconisent Raphaëlle Bats et l'IGB), afin de remplir pleinement leur mission de service public.

Les responsables rencontrés sont des professionnels motivés et passionnés, convaincus du rôle social et émancipateur de la bibliothèque mais qui, faute de moyens ou de temps, fonctionnent souvent dans l'urgence et la frustration.

La bibliothèque est un outil au service de la société, elle doit œuvrer et évoluer avec la communauté. « *Pour résumer, la bibliothèque est fabrique d'égalité, fabrique d'utopie, fabrique d'émotion et fabrique d'expérimentation. Si avec cela, nous ne parvenons pas à changer le monde, alors...* »¹⁰⁸.

¹⁰⁸ Raphaëlle Bats, *Bibliothèques et Démocratie*, Enssib France, 2017 [en ligne] <https://mediathequedepartementale.lenord.fr/images/PDF/PDF2016/raphaelle-bats-lille-2017-170710030733.pdf> (consulté le 25 mars 2018)

BIBLIOGRAPHIE

Sur la laïcité en France

BAUBEROT Jean, *Histoire de la laïcité en France*, s.l., Presses universitaires de France / Humensis, 2017.

BAUBEROT Jean, *Les sept laïcités françaises : le modèle français de laïcité n'existe pas*, s.l., Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2015.

CADENE Nicolas, *La laïcité pour les nuls*, s.l., First éditions, 2016.

PENA-RUIZ Henri, Conférence « Pourquoi la laïcité ? », le vendredi 6 avril 2018 à Bordeaux, organisée par Ferdinand Mélin-Soucramanien, directeur du CERCACLE (Centre d'Etudes et de Recherches Comparatives sur les Constitutions, les Libertés et l'Etat) et l'Université de Bordeaux.

✓ Sources du droit :

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 | Légifrance, le service public de la diffusion du droit, <https://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Constitution/Declaration-des-Droits-de-l-Homme-et-du-Citoyen-de-1789> (consulté le 1 avril 2018).

Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat. | Legifrance, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006070169&dateTexte=20180401>, (consulté le 1 avril 2018).

Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 / Légifrance, le service public de la diffusion du droit, <https://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Constitution/Preambule-de-la-Constitution-du-27-octobre-1946>, (consulté le 1 avril 2018).

Constitution du 4 octobre 1958 / Legifrance, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006071194>, (consulté le 1 avril 2018).

Sur la laïcité dans la fonction publique

BISSUEL Bertrand, « Bientôt une formation au respect de la laïcité pour tous les agents du service public », *Le Monde*, 9 déc. 2016.

BOUZAR Dounia et Lylia, *Laïcité et égalité : pour une posture professionnelle non discriminatoire*, 2015

http://www.professionbanlieue.org/c_7_40_Publication_2539_1_Laicite_et_egalite_pour_une_posture_professionnelle_non_discriminatoire_76_p_a_telecharger.html, (consulté le 9 juin 2018).

Commission Laïcité et fonction publique, *Rapport Zuccarelli*. In site du Ministère de la Fonction publique. Décembre 2016 [en ligne].

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/164000776.pdf>, (consulté le 5 mars 2018).

La Documentation française, *Rapport annuel de l'Observatoire de la laïcité 2013-2014*, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/144000277/index.shtml>, (consulté le 3 juin 2018).

Dossiers juridiques : la laïcité, <http://www.lagazettedescommunes.com/dossiers/dossier-juridique-la-laicite/>, (consulté le 25 mars 2018).

Guide Laïcité et collectivités locales réactualisé, <http://www.gouvernement.fr/guide-laicite-et-collectivites-locales-reactualise-octobre-2015-3072>, (consulté le 25 mars 2018).

Laïcité et fonction publique / Portail de la Fonction publique, <https://www.fonction-publique.gouv.fr/laicite-et-fonction-publique>, (consulté le 5 mars 2018).

ORALLO Sonia, *La laïcité en pratique*, s.l., Prat éd., 2004.

✓ Textes de loi :

Statut général des fonctionnaires / Portail de la Fonction publique, <https://www.fonction-publique.gouv.fr/statut-general-des-fonctionnaires>, (consulté le 1 avril 2018).

Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. / Légifrance <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006068812&dateTexte=20180526>, (consulté le 26 mai 2018).

Sur la laïcité en bibliothèque

BATS Raphaëlle, *Bibliothèques et Démocratie*, Enssib France, 2017 [en ligne] <https://mediathequedepartementale.lenord.fr/images/PDF/PDF2016/raphaëlle-bats-lille-2017-170710030733.pdf> (consulté le 25 mars 2018).

BETHERY Annie, « Les Religions dans la classification Dewey ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2003, n° 6, p. 25-27. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-06-0025-004>>. ISSN 1292-8399.

DUQUENNE, Isabelle, ÉBOLI, Gilles et VANDERHAEGEN, Jean. « Au regard des collections. La bibliothèque une fabrique des citoyens ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2015, n° 5, p. 72-77. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2015-05-0072-007>>. ISSN 1292-8399.

HUCHET Bernard, *Point de vue sur ... bibliothèques publiques et religions*, <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2016-09-0104-011>, 2016, (consulté le 25 mars 2018).

INSPECTION GENERALE DES BIBLIOTHEQUES, *Laïcité et fait religieux dans les bibliothèques publiques* - ESR : enseignementsup-recherche.gouv.fr, <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid111263/laicite-et-fait-religieux-dans-les-bibliotheques-publiques.html>, (consulté le 5 mars 2018).

TESNIERE Valérie, « Quelle place pour le fait religieux dans les bibliothèques publiques ? ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2010, n° 1, p. 48-50. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-01-0048-009>>. ISSN 1292-8399. (consulté le 26 mai 2018).

✓ Textes de référence en bibliothèque par ordre chronologique :

Enssib, *Charte des bibliothèques*, 1991, <http://www.enssib.fr/le-dictionnaire/charte-des-bibliotheques>, (consulté le 1 avril 2018).

IFLA, *Manifeste de l'IFLA/UNESCO sur la Bibliothèque Publique*, 1994, <https://www.ifla.org/node/7270>, (consulté le 1 avril 2018).

FRANCE Association des Bibliothécaires de, *Code de déontologie du bibliothécaire*, 2003, <http://www.abf.asso.fr/6/46/78/ABF/code-de-deontologie-du-bibliothecaire>, (consulté le 1 avril 2018).

Sur les conséquences des attentats de 2012 - 2016 en France

CHARRIER Philippe et LAHARY Dominique, « Les Bibliothèques après les attentats de janvier 2015 ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2015, n° 5, p. 90-93. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2015-05-0090-009>>. ISSN 1292-8399.

MORIN Edgar, *Avant, pendant, après le 11 janvier : pour une nouvelle écriture collective de notre roman national*, s.l., Éd. de l'Aube, 2015.

ORY Pascal, *Ce que dit Charlie : treize leçons d'histoire*, s.l., Gallimard, 2015.

POULAIN Martine, *Liberté j'écris ton nom*, <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2015-05-0022-003>, 1 janvier 2015, (consulté le 25 mars 2018).

Stop-Djihadisme | Agir contre la menace terroriste, <http://www.stop-djihadisme.gouv.fr/>, (consulté le 11 juin 2018).

VAUCLAIR Jane Weston, *De Charlie hebdo à #Charlie : enjeux, histoire, perspectives*, s.l., Eyrolles, 2015.

ANNEXES

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE I : Grille d'entretien destinée aux bibliothécaires	I
ANNEXE II : Entretien réalisé le 6 mars 2018 à la médiathèque Roland Barthes à Floirac	III
ANNEXE III : Entretien réalisé le 15 mars 2018 à la bibliothèque de La Bastide à Bordeaux	X
ANNEXE IV : Entretien réalisé le 17 mars 2018 à la bibliothèque du Grand Parc ¹⁰⁹	XXVII
ANNEXE V : Entretien réalisé le 3 avril 2018 à la bibliothèque des Capucins ¹¹⁰	XXXIV

¹⁰⁹ à Bordeaux.

¹¹⁰ à Bordeaux.

ANNEXE I : Grille d'entretien destinée aux bibliothécaires

Analyse des collections, de l'accueil des usagers, de l'interprétation de la laïcité

Présentation de la personne interrogée : Nom, prénom, fonction, statut (bénévole, salarié, fonctionnaire, contractuel), expérience dans la fonction et dans la bibliothèque, formation

Présentation de la structure :

Nom, type de bibliothèque, territoire (taille, type de territoire, est-il prioritaire ?), nombre de documents / Nombre de salariés (fonctionnaires, contractuels), nombre de bénévoles

I – Analyse des collections

Organisation des acquisitions

Qui sélectionne et selon quels critères de sélection ?

Qui achète et à quelle fréquence ?

Quelle part pour les suggestions des usagers ?

Thématiques d'acquisition ou enrichissement des collections

Budget / répartition

Thématiques privilégiées / exclues ?

Fait religieux

Part du fait religieux dans les collections ? Part du catholicisme, de l'islam et du judaïsme ?

Statistiques d'emprunt de ces collections ?

Emplacement de la religion dans la bibliothèque ? Quelle médiation (mise en valeur, animation) ?

Y-at-il une stratégie d'organisation des collections dans la bibliothèque ?

Périodiques

Variété, budget

Qui sélectionne et selon quels critères ?

Modalités de présentation et de classement des périodiques

II – Accueil des usagers

Les usagers

Profil des usagers (emprunteurs / utilisateurs) : sexe, âge, CSP, origine géographique...

Implication des usagers dans le fonctionnement de la bibliothèque ?

Publics potentiels ou visés

Sur quels usagers la bibliothèque souhaite-t-elle mettre l'accent ? (Priorités de la bibliothèque)

III – Laïcité en bibliothèque

La laïcité au quotidien

Comment se traduit-elle dans la bibliothèque ? Avez-vous rencontré des difficultés dans son application ?

Des mesures - autres que celles relevant des mesures de sécurité - ont-elles été prises depuis l'attentat au collège juif de Toulouse en 2012, ou depuis les attentats de janvier 2015 ? Ont-elles été renforcées/abandonnées/ajustées après les attentats du 13 novembre 2015 ?

Accompagnement

Travaillez-vous en partenariat sur les questions de laïcité ?

Bénéficiez-vous de formation(s) en lien avec la laïcité ?

Avez-vous des besoins particuliers en rapport avec la laïcité ?

Animation

Animations en lien avec la laïcité : nature, publics cibles, période, partenariat

Qui organise ces animations et pourquoi (dans quel but, s'agit-il d'une commande) ?

ANNEXE II : Entretien réalisé le 6 mars 2018 à la médiathèque Roland Barthes à Floirac

Présentation de la personne interrogée :

Adjointe à la direction, responsable du pôle adulte et en charge de la coordination du pôle jeunesse. 17 ans dans la fonction, à la médiathèque à Floirac (depuis janvier 2001). Je suis passée par tous les postes. Fonctionnaire catégorie B et titulaire du concours catégorie A Bibliothécaire (en prospection d'un nouveau poste). Formation : DUT métiers du livre filière bibliothèques médiathèques patrimoine.

Présentation de la structure :

Médiathèque de Floirac (Roland Barthes et M270) – Ville de Floirac : 16000 habitants, commune de Bordeaux Métropole. Une médiathèque Roland Barthes située à Dravemont (Haut Floirac) et une médiathèque M270 située dans le Bas Floirac en quartier prioritaire REP+. La médiathèque de Floirac compte 12,5 ETP. Pas de bénévoles.

I – Analyse des collections

Organisation des acquisitions

- **Qui sélectionne et selon quels critères de sélection ?**

C'est la grosse question de cette année. A l'ouverture de la M270 j'avais rédigé la charte des collections et un plan de développement des collections sur 5 ans, qui est périmé aujourd'hui car cela fait plus de 10 ans. Entre temps une importante restructuration ne nous a pas permis de se pencher sur ces questions donc nous avons continué. Cette année nous sommes en train de rédiger un référentiel documentaire, qui réintègre une charte des collections, une vision générale de la politique documentaire, ainsi que les fiches techniques du plan de développement des collections par typologie. La charte des collections et la politique documentaire sont rédigées par la direction, et les fiches techniques par les acquéreurs. Aujourd'hui nous sommes 4 acquéreurs dans la structure (2 en adultes et 2 en jeunesse). Notre défi est d'avoir 2 structures distinctes. On essaye d'avoir une vision complémentaire. Pas de moments formels pour les suggestions d'acquisitions. Chacun est libre dans l'équipe pour faire des propositions et les inclure dans le panier Electre. C'est l'acquéreur qui valide ensuite la commande.

Les collections sont très influencées par l'acquéreur. Quand je suis arrivée, politiquement le fonds était très marqué « inter mondialiste ». Je suis allée faire une session d'acquisition de livres de droite pour compenser. Je ne crois pas en l'objectivité des collections. On partage les collections qu'on porte. Il faut être conscient des achats que l'on fait pour arriver à prendre du recul et contre balancer. On a besoin de regards extérieurs et de recul.

- **Qui achète et à quelle fréquence ?**

On a mis en place depuis 2 ans un calendrier des acquisitions qui nous permet de mieux organiser afin d'anticiper la charge de travail à l'atelier. On étale les acquisitions de février à novembre, en sachant que jusqu'en avril nous ne pouvons dépenser que 1/12^e par mois du budget. La période d'acquisition la plus importante est d'avril à septembre. On essaye d'étaler à raison de 2 à 3 commandes par mois. Cela représente environ 80 bons de commandes à l'année et 67000 euros de budget d'acquisition par an (presse comprise). J'ai une enveloppe de fonctionnement sur laquelle j'ai 59400 euros et 7500 euros en investissements. J'élabore ensuite un tableau de répartition par établissements et par typologie (BD adulte, BD jeunesse, romans adulte, romans jeunesse...). Sur cette répartition il faut inclure 8000 euros de presse. Ce qui est un gros montant. Ce sont les 4 acquéreurs qui font les achats.

- **Quelle part pour les suggestions des usagers ?**

Je suis contre le cahier de suggestions pour des raisons de confidentialité. Il peut y avoir un blocage par rapport à la gêne que peut ressentir un lecteur sur certaines demandes. Il en est de même pour les demandes faites aux bibliothécaires. De plus le fait d'écrire une suggestion, ça fait « commande » alors qu'il s'agit d'une suggestion. Le document ne sera pas forcément acquis. Il n'y a pas de budget dédié aux suggestions. L'acquisition dépendra de la pertinence de la suggestion au regard de la politique documentaire.

Nous avons pensé à « une boîte à idées ». Il faut établir les modalités de traitement des suggestions en amont. La plupart des suggestions sont des *Best Sellers* ou des suites de collection. Il faut néanmoins s'ouvrir aux usagers, même si le bibliothécaire peut avoir la sensation d'être dépossédé de son savoir-faire. Sur le groupe du café littéraire, j'achète généralement toutes les suggestions (audience de 20 personnes).

Thématiques d'acquisition ou enrichissement des collections

- **Budget / répartition** : non transmis
- **Thématiques privilégiées / exclues ?**

Thématiques privilégiées : nous sommes toujours sur le développement de l'esprit critique, le déploiement de la démocratie, les grandes missions inscrites dans la charte de l'UNESCO se retrouvent dans nos collections.

Thématiques exclues : aujourd'hui, il y a clairement des exclusions dans les acquisitions jeunesse comme les *Martine* ou *Club des cinq* sous prétexte que ce n'est pas de la littérature, mais on achète des collections très genrées, où les filles apparaissent comme des princesses qui font du poney ou de la danse et font à manger. Je constate cela depuis peu, depuis que j'ai pris la coordination du secteur jeunesse. Il y a globalement une vision élitiste dans la littérature jeunesse. Mais à contrario des acquisitions peu qualitatives en termes d'illustrations ou de textes et/ou très genrées sont faites. En secteur adulte, en dehors des débats politiques, nous n'excluons rien. Nous avons un fond paranormal, érotique et même pornographique. Nous avons même une vieille édition de *Mein Kampf*, en réserve.

Je n'achète pas les Harlequin et la littérature très « à l'eau de rose », mais j'achète Danièle Steele et Barbara Cartland. Je me questionne beaucoup sur *50 nuances de Grey* par rapport à la condition de la femme. Cela marche parce que le héros est milliardaire. On l'a finalement acquis pour ne pas exclure les gens. Il était tellement emprunté qu'il n'était jamais disponible. Ça nous a permis de faire de la médiation et de conseiller d'autres lectures à ces lecteurs en demande.

Fait religieux

- **Part du fait religieux dans les collections ? Part du catholicisme, de l'islam et du judaïsme ?**

On essaie d'être attentif sur les collections documentaires, pour avoir un équilibre. Je suis assez neutre sur le fond religieux. Assez logiquement le catholicisme prend plus de place dans nos collections pour des raisons historiques liées à notre culture. Néanmoins nous prêtons attention à harmoniser le fond. En termes de budget d'acquisition, le fond religieux entre dans la part

« documentaire / sciences humaines ». On a fait des acquisitions il y a quelques années. Ce sont des fonds qui vivent aujourd'hui. On ne fait des achats que quand il y a de la nouveauté. Il n'y a pas de budget dédié chaque année. Nous avons refusé d'acheter des livres de catéchisme : nous sommes sur des livres « critiques » et non des livres de dogmes.

Propos de la directrice : « *A l'époque de la constitution du fonds religieux, nous avons demandé conseil à un prêtre* ».

- **Statistiques d'emprunt de ces collections ?**

Le fond jeunesse tourne mieux que le fond adulte, car il y a la question de l'éducation religieuse chez les enfants. De mémoire, en secteur adulte, la demande s'oriente surtout vers les religions asiatiques, comme le bouddhisme. Le gros succès de l'année sont les accords toltèques.

- **Emplacement de la religion dans la bibliothèque ? Quelle médiation (mise en valeur, animation) ? Y-at-il une stratégie d'organisation des collections dans la bibliothèque ?**

Nous avons choisi de classer par ordre chronologique (historique) : la mythologie, le fait chrétien, le judaïsme, l'islam, les religions asiatiques puis les sectes. Sur la M270 le classement n'est pas numérique. La religion est classée avec les sciences humaines avec la philosophie. A Roland Barthes, l'aménagement de l'espace est lié au mobilier, pensé il y a 20 ans. En jeunesse, le classement est linéaire. Je n'aurai pas fait ce choix. C'est un choix qui facilite la tâche des bibliothécaires. A Floirac, la laïcité est classée avec la politique et non avec la religion.

Périodiques

- **Variété, budget**

Nous avons énormément réduit le budget des périodiques ces dernières années. En 3 ans on a enlevé presque 4000 euros de budget. On avait beaucoup de choses en double. On a choisi de dédoublonner la plupart des périodiques pour les deux médiathèques et nous avons profité de l'offre numérique de Bordeaux Métropole pour réduire les abonnements.

Nous sommes dans une ville très ancrée à gauche. Floirac a une histoire forte avec le parti communiste et cela se voit dans les demandes des gens. Personne ne m'a jamais demandé le Figaro, mais on m'a demandé L'Humanité plusieurs fois. Les acquéreurs de la bibliothèque

sont également de sensibilité à gauche. En presse, nous proposons *Sud-Ouest* (en tant que journal local), *le Monde*, *le Canard enchaîné* (qui marche très bien sur les deux médiathèques). Nous nous sommes réabonnés à *Charlie Hebdo* après l'attentat, pour revendiquer le droit d'expression et par solidarité. On ne s'attaque pas à un organe de presse.

- **Qui sélectionne et selon quels critères ?**

Généralement nous sommes deux acquéreurs sur les périodiques.

La demande du public va plutôt sur le loisir, le côté pratique (bricolage, jardinage...). Notre médiathèque est d'ailleurs plutôt une médiathèque « loisirs ».

Nous allons arrêter l'abonnement à *Causette*, d'abord parce qu'ils sont en liquidation judiciaire et parce que le rédacteur en chef est accusé de harcèlement sexuel. On peut difficilement cautionner. *Gazelle* (magazine communautaire) sort très bien. Globalement les féminins, la cuisine et la consommation (60 millions de consommateurs) sortent très bien. L'histoire sort aussi bien. La politique, *les Inrocks* sortent très peu.

- **Modalités de présentation et de classement des périodiques**

Pas de stratégie, juste une organisation par thématique (bricolage, jardinage, féminin...).

II – Accueil des usagers

Les usagers

- Profil des usagers (emprunteurs / utilisateurs) : sexe, âge, CSP, origine géographique...

Non transmis

Implication des usagers dans le fonctionnement de la bibliothèque ?

Non.

Publics potentiels ou visés

- **Sur quels usagers la bibliothèque souhaite-t-elle mettre l'accent ?**

Les enfants, pour créer des habitudes de lecture. Donc gros efforts sur la jeunesse, notamment pas l'accueil des classes. Les adolescents sont une des priorités à venir.

Une autre priorité récente : les jeunes couples. Par rapport aux récentes constructions à Floirac. Donc nous avons mis l'accent sur les acquisitions liées à la parentalité par exemple. Ma grande priorité prochaine serait les séniors, notamment les personnes âgées isolées. Nous avons longtemps accueilli ces personnes, puis nous avons l'impression de les abandonner ensuite. Avec l'accord de mes élus, j'aimerais étudier la question du portage par exemple. Par rapport aux publics que nous ne touchons pas, comme les personnes au chômage autour de la bibliothèque, il faut qu'on retravaille sur le terrain avec d'autres partenaires, comme les centres sociaux, la MDSI...

III – Laïcité en bibliothèque

La laïcité au quotidien

- **Comment se traduit-elle dans la bibliothèque ? Avez-vous rencontré des difficultés dans son application ?**

Nous n'avons jamais été confronté à des difficultés. Seule une jeune salariée en contrat d'avenir avec une grande croix tatouée sur l'avant-bras a été obligée de cacher ce tatouage pendant son travail. Globalement à Floirac les gens s'entendent bien et vivent bien ensemble. J'ai juste été marquée par deux personnes, à la suite de la manif pour tous et l'affaire Copé, qui nous ont demandé si nous possédions les livres qui posaient un problème, comme « *Tous à poil* ». C'était des personnes voilées. Elles ont simplement posé la question. Nous possédions tous les livres en question. Ces livres étaient accusés de faire l'apologie de l'homosexualité.

- **Des mesures - autres que celles relevant des mesures de sécurité - ont-elles été prises depuis l'attentat au collège juif de Toulouse en 2012, ou depuis les attentats de janvier 2015 ? Ont-elles été renforcées/abandonnées/ajustées après les attentats du 13 novembre 2015 ?** Non. Nous n'en avons pas ressenti le besoin.

Accompagnement

- **Travaillez-vous en partenariat sur les questions de laïcité ?**

Pour les animations en 2005 nous avons travaillé en partenariat avec la ligue de l'enseignement.

A l'époque, il y a 15 ans, nous avons également organisé un « cycle de culture laïque » où nous avons fait intervenir un prêtre, un imam, un pasteur, un prêtre juif pour faire des lectures explicatives des textes religieux. Ces ateliers ne rassemblaient que 5 ou 6 personnes. Cela consistait en des lectures décryptées des textes religieux, sous forme de conférences.

- **Bénéficiez-vous de formation(s) en lien avec la laïcité ?**

Non. Nous sommes plutôt dans une démarche intégrée. Pas de formation ou de sensibilisation particulière du personnel sur la laïcité.

- **Avez-vous des besoins particuliers en rapport avec la laïcité ?**

Non je n'ai pas l'impression. Car je pense que nous avons la chance d'être dans une ville où les gens vivent bien ensemble.

Animation

- **Animations en lien avec la laïcité : nature, publics cibles, période, partenariat**

Nous avons fait de nombreuses animations en 2005, à l'occasion des 100 ans de la loi de 1905. Après Charlie, nous n'avons pas pu en reparler. C'était trop compliqué. On a fait le choix de ne pas en parler. On a évité de s'étendre sur le sujet.

Pour moi en faisant des animations sur les sujets d'actualité (égalité hommes / femmes, laïcité, violences faites aux femmes par exemple) on alimente les stéréotypes, la pensée unique. On en fait trop. Je trouve qu'on a une vision un peu paternaliste. Le bibliothécaire sait et apprend aux autres. Nous répondons souvent à une demande politique. Ce n'est pas un travail sur la durée. On touche un public trop restreint. Une animation n'est pas pertinente.

Pour la laïcité c'est pareil : il faut donner l'exemple sans donner des leçons.

- **Qui organise ces animations et pourquoi (dans quel but, s'agit-il d'une commande)**

Généralement nous répondons à des commandes politiques. Néanmoins, nos élus nous font confiance et sont à l'écoute de nos propositions. A l'interne, jusqu'ici ce sont les cadres B qui sont responsables de tout (acquisitions, animations...). Nous sommes en train de travailler à un autre mode de fonctionnement.

ANNEXE III : Entretien réalisé le 15 mars 2018 à la bibliothèque de La Bastide à Bordeaux

Présentation de la personne interrogée :

Responsable de la bibliothèque de La Bastide à Bordeaux. Je suis bibliothécaire depuis 1994. J'ai travaillé de 1994 à 2009 à la bibliothèque de Talence, de mai 2009 à novembre 2012 à Roland Barthes à Floirac, et depuis novembre 2012 à La Bastide à Bordeaux. J'occupe le poste de responsable de la bibliothèque. Je suis cadre B, assistante de conservation. Je suis titulaire du DUT métiers du livre et d'un Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Bibliothécaire (CAFB) option jeunesse. Jusqu'en 2012 j'étais bibliothécaire jeunesse. Je pense terminer ma carrière ici.

Présentation de la structure :

2000 adhérents à la bibliothèque de La Bastide pour 16 000 habitants. Nous touchons également les gens de Cenon et Floirac. La Benaugue est en territoire prioritaire, ce sont les immeubles autour de la bibliothèque. Il y a 23 000 documents dans la bibliothèque. Pas de bénévoles. Nous sommes 6 salariés (5 agents dont 2 catégories B et 3 catégories C). L'adjointe (catégorie B) est en arrêt maladie longue durée.

Nous travaillons en réseau avec toutes les bibliothèques de Bordeaux, mais les salariés sont affectés à une seule structure. A Bordeaux, nous ouvrons 31 heures par semaine et nous travaillons 36,5 heures. Nous sommes à flux tendu. Actuellement, l'équipe de La Bastide est composée de 3 titulaires et 2 remplaçants (c'est une équipe volante qui est chargée du remplacement des agents en congé ou en arrêt maladie).

I – Analyse des collections

Organisation des acquisitions

- **Qui sélectionne et selon quels critères de sélection ?**

Chacun a son domaine d'acquisition. Nous sommes 5 à faire des acquisitions. En ce qui me concerne, je suis chargée des documentaires adultes et DVD jeunesse. Nous nous concertons très peu par manque de temps. On se fait confiance.

Nous sommes néanmoins tenus à quelques obligations : certaines acquisitions se font en GD (Gestion Documentaire), comme la littérature et les BD. Comme nous sommes en réseau, il y a des règles : pas plus de 5 acquisitions identiques dans le réseau, sauf pour les *Best Sellers*. On a du travail à faire en politique documentaire, car on s'est rendu compte qu'on achetait chacun dans son coin, sans concertation et que nous avons trop de documents identiques dans le réseau. Nous avons donc commencé par organiser le réseau en trois secteurs :

- 1) Le secteur Sud / Sud-Ouest : La Bastide, Flora Tristan, Capucins – St Michel et Jean de la Ville de Miremont
- 2) Le secteur Nord : Bacalan, le Grand Parc et Bordeaux Lac
- 3) Le secteur Centre : Mériadeck

Nous devons donc répartir les acquisitions afin qu'il n'y ait pas 3 acquisitions identiques sur un même secteur. Des référents gèrent les acquisitions, ils sont chargés de surveiller les achats, ventiler les collections. Nous envoyons les paniers à un référent qui valide les commandes ou nous appelle quand il constate un problème. Il n'y a pas de politique documentaire écrite et clairement définie. Ce qui pose de nombreux problèmes.

- **Qui achète et à quelle fréquence ?**

Cela dépend. Les romans c'est une fois par mois, à Mériadeck c'est tous les 15 jours.

- **Quelle part pour les suggestions des usagers ?**

Nous n'avons pas de cahier de suggestions. Nous n'avons pas de budget pour les suggestions des usagers.

Thématiques d'acquisition ou enrichissement des collections

- **Budget / répartition**

Chaque bibliothèque du réseau a son enveloppe et la répartie comme elle le souhaite. Nous n'avons pas d'immenses budgets, nous nous concertons entre responsables de bibliothèque pour la répartition. Cela se joue à 10 ou 15 euros près. Généralement les budgets sont reconduits à l'identique.

Pour La Bastide, nous avons un budget de 24 000 euros. 2050 euros sont dédiés aux documentaires. Nous avons l'avantage de travailler en réseau. Une navette passe tous les deux jours et permet donc de retourner ou d'emprunter un document provenant de toutes les bibliothèques de Bordeaux.

- **Thématiques privilégiées / exclues ?**

Thématiques privilégiées : Non

Thématiques exclues : Je n'achète pas les ouvrages des politiques. Je ne peux pas acheter tout ce qui sort. Ils sont trop vite désuets d'une part et si je veux être neutre, il faudrait tout acheter. Je n'en ai pas les moyens. En politique, j'achète plutôt des ouvrages généraux. J'ai tout de même acheté un livre sur Macron car il est le président de la République.

Concernant les extrêmes, j'ai préféré acheter un livre sur la sociologie du FN. Car pour moi le FN est dans la destruction du lien social. Nous sommes plutôt dans l'idée de construire du lien social, dans le « vivre ensemble ». En achetant ce livre je voulais informer le lecteur, l'avertir.

Fait religieux

- **Part du fait religieux dans les collections ? Part du catholicisme, de l'islam et du judaïsme ?**

Sur la chrétienté j'en achète pas beaucoup, je n'ai pas une grosse demande. J'achète plutôt des biographies du type Thérèse d'Avila. J'achète surtout des livres sur l'Islam car il y a une forte population de musulmans pratiquants. Nous avons un Coran qui peut être emprunté et un gros Coran en consultation sur place. Je privilégie des livres « ouvert » et qui luttent contre le terrorisme. On a Tariq Ramadan dans nos collections qui est souvent emprunté. Je viens d'acheter *Plaidoyer pour un Islam ouvert*, un livre sur la déradicalisation, l'ouvrage de Benjamin Stora... J'achète aussi des livres de cuisine qui rassemblent les cuisines juives et musulmanes. L'idée est de privilégier le lien. Ils ont beaucoup de similitudes alimentaires dans leurs religions. On a la Bible aussi mais qui ne sort pas beaucoup. J'ai peu de livres sur le judaïsme car il est très difficile de trouver des livres sur le sujet. Je viens d'acheter *Histoire des relations entre juifs et musulmans des origines à nos jours* de Abdelwahab Meddeb et Benjamin Stora.

Il faut savoir que Bordeaux a accueilli la plus grosse communauté juive séfarade. Je ne sais pas si c'est encore le cas aujourd'hui. Quoi qu'il en soit les gens ont l'habitude de vivre ensemble à Bordeaux.

- **Statistiques d'emprunt de ces collections ?**

Ce sont des livres qui tournent bien (cf. statistiques à la fin du rapport d'entretien).

- **Emplacement de la religion dans la bibliothèque ? Quelle médiation (mise en valeur, animation) ? Y-at-il une stratégie d'organisation des collections dans la bibliothèque ?**

Les documentaires sont classés selon la Dewey, tout autour, le long du mur.

En jeunesse, nous avons classé par âge : plus on va vers le fond de la bibliothèque plus on s'oriente vers la petite enfance. A l'entrée de la bibliothèque on a les BD et mangas.

En adulte, on présente les romans en premier. Les romans policiers sont séparés car il y a une forte demande. Nous aimerions mélanger les ados et adultes, avec des distinctions (des repères). Finalement c'est une organisation classique. Il n'y a que le fonds scolaire - apprentissage – concours qui est mis en avant, à côté des périodiques.

Périodiques

- **Variété, budget**

Les périodiques représentent un budget important. Souvent ce budget baisse.

Dans les journaux, nous avons *Sud-Ouest* en tant que journal local, *L'Equipe*. Ces deux-là sortent énormément. Nous avons aussi *Le Monde*, *le Figaro*. Il a quelques partis-pris dans les revues, comme *Usbek & Rica* et le *XXI*. Nous n'avons pas *Charlie Hebdo* pour des raisons économiques (c'est un journal qui sort très peu). Mais nous avons le *Canard enchainé* et nous y resterons abonnés. J'aimerais nous abonner à *La Croix* car je trouve que ce journal aborde de manière objective les faits de société, mais nous n'en avons pas les moyens. Je trouve que c'est un bon journal. C'est catho mais plutôt social, comme *Télérama*. J'aimerais aussi avoir *l'Humanité*.

- **Qui sélectionne et selon quels critères ?**

Je propose, puis je consulte mes collègues. Nous regardons les taux de rotation. Pour les périodiques très plébiscités, toutes les bibliothèques du réseau y sont abonnées. Pour les périodiques plus spécifiques (par exemple sur l'écologie), je regarde ce qu'il y a dans le réseau pour en choisir un différent, afin qu'il y ait de la variété. On essaie d'équilibrer dans tous les domaines.

- **Modalités de présentation et de classement des périodiques**

Ils sont classés par ordre alphabétique, en séparant adulte et jeunesse.

II – Accueil des usagers

Les usagers

- **Profil des usagers (emprunteurs / utilisateurs) : sexe, âge, CSP, origine géographique...**

1985 usagers inscrits au 01/01/2018. Majorité de femmes. 733 scolaires. 58 étudiants. 190 personnes sans emploi. 9 cadres supérieurs.

- **Implication des usagers dans le fonctionnement de la bibliothèque ?**

Les usagers ne sont pour l'instant pas impliqués dans le fonctionnement de la bibliothèque. Surtout par manque de temps dans l'équipe. Mais c'est en projet.

Publics potentiels ou visés

- **Sur quels usagers la bibliothèque souhaite-t-elle mettre l'accent ? (Priorités de la bibliothèque)**

Nous aimerions mettre l'accent sur les mamans du quartier. Nous ne les touchons pas. Elles ont plusieurs enfants à gérer et se pose donc le problème de la garde des autres enfants si elles participent à nos animations. De plus, je pense qu'elles se censurent. Elles ont beaucoup de problèmes à gérer (couple, chômage, logement). La bibliothèque n'est pas la priorité.

III – Laïcité en bibliothèque

La laïcité au quotidien

- **Comment se traduit-elle dans la bibliothèque ? Avez-vous rencontré des difficultés dans son application ?**

Non. Nous n'avons pas de difficultés particulières. Nous n'avons pas les particularités comme aux Capucins qui accueillent beaucoup de migrants, majoritairement des hommes, qui ont un rapport aux femmes parfois différents de nous. Dans le quartier, les publics se mélangent harmonieusement. Ici tout le monde se connaît. Nous avons une relation de proximité avec eux. Nous n'avons jamais refusé de public et n'avons jamais eu à intervenir pour des questions de laïcité. Concernant les livres, nous refusons d'acquérir uniquement ceux qui sont soumis à la censure de l'Etat.

- **Des mesures - autres que celles relevant des mesures de sécurité - ont-elles été prises depuis l'attentat au collège juif de Toulouse en 2012, ou depuis les attentats de janvier 2015 ? Ont-elles été renforcées/abandonnées/ajustées après les attentats du 13 novembre 2015 ?** Non.

Accompagnement

- **Travaillez-vous en partenariat sur les questions de laïcité ?**

Nous avons pleins de partenaires sur le quartier, mais pas spécifiquement sur la laïcité, si ce n'est sur l'égalité homme femme qui peut rejoindre la laïcité d'un point de vue de la place de la femme.

- **Bénéficiez-vous de formation(s) en lien avec la laïcité ?**

Non pas de formation.

- **Avez-vous des besoins particuliers en rapport avec la laïcité ?**

Non.

Animation

- **Animations en lien avec la laïcité : nature, publics cibles, période, partenariat**

Non. Dans les clubs de lecture, nous avons néanmoins des livres qui parlent de ces questions. Dernièrement, je n'ai pas souhaité m'investir sur l'année d'Israël. Je me suis dit que ce n'était pas le moment. Je ne joue pas à ça. Ça se prépare. Je ne suis pas armée pour mener un débat sur Israël / Palestine. Je ne sais d'ailleurs pas qui est armé pour intervenir sur ce sujet-là.

Concernant la place de la femme au regard de la religion, je pense qu'on stigmatise souvent les musulmans, alors que j'ai travaillé dans une bibliothèque fréquentée par des personnes aisées où le problème était bien plus important. J'ai vu des familles catholiques pratiquantes très aisées où la femme était soumise.

- **Qui organise ces animations et pourquoi (dans quel but, s'agit-il d'une commande)**

Pas d'animation spécifique.



Usagers général

*** Nom de la requête :Sélection ***

Lecteurs dont la date de dernière
transaction est >= à ex : 01/05/1998
01/03/2017 00:00:00

DGAC - Bibliothèques	
Page :	1/1
Date	05/03/2018

	MERIADECK	BACALAN	BORDEAUX- LAC	GRAND PARC	JARDIN PUBLIC	FLORA TRISTAN	CAPUCINS -ST MICHEL	LA BASTIDE	TAUZIN	BIBLIOBUS	JEAN DE LA VILLE DE MIRMONT	Total :
ADULTE BORDEAUX	13 806	725	514	1 501	427	1 142	2 198	812	45	560	999	22 729
ADULTE HORS BORDEAUX	5 758	67	195	221	20	371	207	296	7	39	380	7 561
JEUNE BORDEAUX	1 261	103	179	341	102	203	239	204	6	69	184	2 891
JEUNE HORS BORDEAUX	578	3	29	16	3	53	16	59		2	67	826
ENFANT BORDEAUX	1 924	413	524	637	556	496	593	418	22	188	504	6 275
ENFANT HORS BORDEAUX	349	8	79	34	12	81	35	93	1	7	175	874
PUBLIC EMPECHE DE LIRE	85					2	1	1		1	2	92
PERSONNEL BM	134	7	6	11	5	9	6	5	2	3	9	197
DIVERS COLLECTIVITES	90	46	49	51	22	35	43	31	6	3	31	407
COLLECTIVITE DEPOT		3	3	13		2		2			1	24
ECOLE DEPOT	5	19	5	19		2	4	11	4		9	78
ECOLE S/PLACE	58	42	56	50	51	29	56	43	5		29	419
MALETTE TAP	14											14
PERSONNEL MAIRIE ET METRO	168	18	3	34	3	20	20	10		15	24	315
Total :	24 230	1 454	1 642	2 928	1 201	2 445	3 418	1 985	98	887	2 414	42 702

Usagers Femmes/Hommes

	F00	F12	F18	F26	F66	H00	H12	H18	H26	H66	Total :
MERIADECK	1 197	1 073	2 606	8 297	1 313	1 063	791	1 240	5 490	993	24 063
BACALAN	225	62	45	424	112	191	49	14	188	35	1 345
BORDEAUX-LAC	312	115	68	394	36	292	93	36	160	24	1 530
GRAND PARC	344	206	90	846	322	328	152	55	342	110	2 795
JARDIN PUBLIC	303	58	20	334	17	264	47	4	74	7	1 128
FLORA TRISTAN	295	108	102	796	88	282	148	65	451	42	2 377
CAPUCINS - ST MICHEL	330	132	213	1 202	142	298	122	115	671	90	3 315
LA BASTIDE	292	145	48	646	87	218	118	30	274	40	1 898
TAUZIN	17	2	2	24	16	6	4		8	4	83
BIBLIOBUS	108	44	41	289	154	87	27	5	75	54	884
JEAN DE LA VILLE DE MIRMONT	379	133	59	769	194	298	119	28	303	64	2 346
Somme :	3 802	2 078	3 294	14 021	2 481	3 327	1 670	1 592	8 036	1 463	41 764

Catégories Socio-professionnelles usagers individuels

	MERIADECK	BACALAN	BORDEAUX-LAC	GRAND PARC	JARDIN PUBLIC	FLORA TRISTAN	CAPUCINS - ST MICHEL	LA BASTIDE	TAUZIN	BIBLIOBUS	JEAN DE LA VILLE DE MIRMONT	Total :
AGRICULTEUR - EXPLOITANT	17		1	2	3	2	3	3				31
ARTISAN - COMMERCANT	316	18	10	26	17	36	70	21		15	20	549
AUTRE	2 318	56	82	156	80	202	337	145		64	172	3 612
CADRE	2 553	97	80	211	118	257	294	174	7	71	298	4 160
CADRE MOYEN	264	24	5	55	5	24	26	41	3	3	29	479
CADRE SUP - LIBERAL	110	3	3	23		10	22	9	1	1	18	200
COL COLLEGE	1	1									1	3
COL CRECHE - HALTE - PMI		1	1								1	3
COL ECOLE MATERNELLE											1	1
Cycle 1 (CRR)				2								2
Cycle 2 (CRR)				1								1
DEMANDEUR D'EMPLOI	2 335	113	139	220	57	209	383	149	5	38	86	3 734
EMPLOYE	4 429	221	201	421	113	432	574	296	11	144	364	7 206
ETUDIANT	3 834	40	59	94	26	130	293	58		15	63	4 612
OUVRIER	158	10	11	13	1	15	20	14			5	247
PRE-SCOLAIRE	180	46	68	41	83	62	65	48	4	7	62	666
RETRAITE	2 886	181	69	472	21	172	281	166	26	236	318	4 828
SANS PROFESSION	699	47	53	58	14	46	127	41	1	27	36	1 149
SCOLAIRE	3 963	487	748	1 000	590	780	820	733	25	263	872	10 281
Total :	24 063	1 345	1 530	2 795	1 128	2 377	3 315	1 898	83	884	2 346	41 764

Catégories Socio-professionnelles usagers individuels

Collectivités - catégories

	ERIADECK	BACALAN	ORDEAUX-RAND	PAR ARDIN PU	ORA TRIS	CINS - ST	A BASTID	TAUZIN	IBLIOBUS	LA VILLE	Total :	
AUTRE		1		1		2					4	
COL ASSOCIATION	22	20	8	13	2	8	10	5		2	90	
COL BIBLIOTHEQUE, CENTR	4	2	1	2			1			1	11	
COL CENTRE D'ANIMATION	23	5	3	6	3	4	9	5	1		63	
COL COLLEGE	1	2	2	4	2	1	5	2		1	20	
COL CRECHE - HALTE - PMI	43	15	32	28	17	20	20	12	5	2	19	213
COL ECOLE MATERNELLE	27	25	23	36	30	15	16	22	5		17	216
COL FOYER D'ENFANTS	4						1			1		6
COL HOPITAL	2							2			2	6
COL LYCEE			2	2				3			2	9
COL MAISON DE RETRAITE	1	1	1	4			1					8
COL MUSEE	1											1
PRE-SCOLAIRE	2											2
SCOLAIRE										1		1
Total :	130	71	72	96	54	50	63	51	11	3	49	650

Base documentaire : Bib. de quartier, fonds de prêt

	BACALAN	BIBLIOTHE QUE MOBILE	BORDEAUX -LAC	CAPUCINS / ST-MICHEL	CAUDERAN Création	FLORA TRISTAN	GRAND PARC	JARDIN PUBLIC	JEAN DE LA VILLE DE MIRMONT	LA BASTIDE	TAUZIN
Document graphique à 2 dimensions				1					1		
Document multimédia	1			4	1	5	2		3	71	
Document projeté ou vidéo	2 302	774	1 582	3 781	3 313	5 160	2 646	729	3 547	2 272	
Enregistrement sonore musical	3 000	621	2 516	2 919	1 366	4 572	3 991	274	3 310	3 776	5
Enregistrement sonore non-musical	96	2	44	211	1	356	452	74	183	192	1
Objet en 3 dimension, artefact	3	1					2		2	1	
Partition musicale imprimée				1			4		1	3	
Support électronique							1			1	
Texte imprimé	18 203	7 145	16 755	23 359	12 706	20 249	30 258	9 530	20 309	25 726	1 311
Total	23 605	8 543	20 897	30 276	17 387	30 342	37 356	10 607	27 356	32 042	1 317

Prêt mensuel pour la période du 01/02/2018 au 01/03/2018

	BACALAN	BIBLIOTHEQUE MOBILE	BORDEAUX-LAC	CAPUCINS / ST-MICHEL	FLORA TRISTAN	GRAND PARC	JARDIN PUBLIC	JEAN DE LA VILLE DE MIRMONT	LA BASTIDE	MERIADECK	TAUZIN	total :
Livre	2 663	1 277	2 601	5 380	4 741	4 828	2 426	5 093	3 766	33 465	192	66 432
Livre braille						1				15		16
Livre gros caractères	30	108	13	50	33	264		122	24	758	15	1 417
Livre lu	48		6	22	13	79	41	24	8	944		1 185
Livre tactile	1							9	2	3		15
Presse, revue	284	184	116	286	222	477	112	411	228	1 077		3 397
Disque compact	258	52	158	537	470	552	48	470	378	8 581		11 504
Partition										352		352
DVD	550	152	554	1 883	1 904	1 047	377	1 318	838	10 540		19 163
Blu ray					2					221		223
VHS										1		1
Multisupport	49	23	56	101	66	73	73	112	60	715	2	1 330
Vinyle						86						86
TRAITEMENT EN COURS								1		13		14
Carte, plan										29		29
Cdrom - Dvdrom						2		1	11	18		32
Microfilm	1									1		2
Objet								1				1
Livre en bois								1	1	4		6
Livre à système	1	6	1		1		8	6	3	25		51
Livre cartonné	1	13				19	3	104	5	242	1	388
CD Daisy										27		27
Parapluie										1		1
Livre en tissu			14		9			7		2		32
Jeux de société								26				26
Livre en plastique						7		1				8
Dyslexique										4		4
total :	3 886	1 815	3 519	8 259	7 461	7 435	3 088	7 707	5 324	57 038	210	105 742

Fonds religieux à la bibliothèque de La Bastide à Bordeaux au 15 mars 2018

exemplaire	cote	auteur	titre	titre général	éditeur	année d'édition	date de réception	dernier retour	nombre
	6469766	usuel		Le Coran / trad. française et comment... par le cheikh	[Paris] : Maisc	1995		25/09/1996	0
	14987940	V 294.3 DAL	Bstan-'dzin-rg L'	art du bonheur dans un monde incertain	cop. 1999	1999	07/12/2011	13/03/2018	19
X	8224011	200 BOW	Bowker, John	Religions du monde	[Paris] : Larou	1998		26/11/2011	20
	9171377	200 DRO	Droit, Roger-P	Les religions expliquées à ma fille / Roger-Pol Droit	Paris : Seuil, 2	2000	21/09/2000	30/03/2015	12
	11606923	200 GRI	Grigorieff, Vla	Les religions du monde entier : les monothéismes, l'hi	Paris : Eyrolle:	2004	07/04/2005	28/02/2018	23
	8900503	200 JOL	Joly, Dominiq	Atlas des religions du monde	Paris : Casterr	1999	21/03/2000	03/03/2017	17
	8620481	200 LAG	Lagrange, Bru	Vous y croyez, vous, en Dieu ?	Paris : La Mar	1999	14/10/1999	21/08/2014	15
	9202354	200 PET		La petite encyclopédie des religions / dir. Charles Bala	Paris : Regard	2000	11/10/2000	11/09/2013	13
	10238876	200 REL		Le renouveau religieux : de la quête de soi au fanatisme	Paris : In pres:	2002	26/09/2002	14/06/2017	14
	17779229	200 TRO	Re Manning, F	3 minutes pour comprendre les 50 plus grands courar	Paris : Courrie	2011	12/12/2014	17/01/2018	5
	6278894	201.44 VIT	Vitebsky, Pier	Les chamanes / Piers Vitebsky : trad. de l'anglais par P	Paris : A. Mich	1995		03/07/2015	12
	13058743	201.5 BER	Bernheim, Gill	Le rabbin et le cardinal	Paris : Stock, 2	2008	21/02/2008	01/07/2015	11
	12431099	203.7 BAN	Banon, Patric	Dico des signes et symboles religieux / Patrick Banon	Arles (Bouche	2006	15/12/2006	25/02/2016	5
	13100388	204 DEB	Debray, Régis	Un candide en Terre sainte	Paris : Gallima	2008	18/04/2008	03/06/2015	13
	13349613	204 DES	Desjardins, Ar	Bienvenue sur la voie / Arnaud Desjardins	Paris : Pocket,	2007	02/10/2008	25/07/2017	11
	13840314	211.8 HIT	Hitchens, Chri	Dieu n'est pas grand : comment la religion empoisonn	Paris : Belfonc	2009	16/02/2009	22/01/2018	15
	9828802	211.8 PEN		Pensées sur l'athéisme	Paris : Albin M	1999	23/11/2000	22/01/2018	11
	2584592	215 GUI	Guitton, Jean	Dieu et la science : vers le métaréalisme / Jean Guitto	Paris : B. Gras	1991		18/05/2017	6
	6958818	220 BIB		La Bible de Jerusalem	Paris : Cerf, 15	1988		25/05/2013	16
	10735855	220.6 GIB	Gibert, Pierre	La Bible : le livre, les livres / Pierre Gibert	Paris : Gallima	2000	29/11/2003	13/01/2018	28
	8107356	225 BIB		L'Évangile / traduction moderne par R.L. Bruckberger	Paris : A. Mich	1976		16/02/2011	11
X	6084532	225.9 SUF	Suffran, Mich	Pilate : l'homme aux mains nettes : récit	Hélette (6464	1995		03/06/2015	3
	9179826	230 CHA	Chavot, Pierre	L'ABCdaire du christianisme / Pierre Chavot	Paris : Flamm:	2000	27/09/2000	26/06/2015	19
	13183707	230 EMM	Emmanuelle.	Confessions d'une religieuse	Paris : Flamm:	2008	25/11/2008	09/06/2015	11
X	11315707	230 ETC	Etchegoin, M	Code Da Vinci : l'enquête / Marie-France Etchegoin, F	Paris : R. Laffc	2004	29/12/2004	28/08/2012	28
	9179990	231.7 CHI	Chiron, Yves	Enquête sur les miracles de Lourdes / Yves Chiron	Paris : Perrin,	2000	28/09/2000	23/10/2012	17
X	9486106	231.73 HAR	Harris, Ruth	Lourdes : la grande histoire des apparitions, des pèler	Paris : Lattès,	2001	12/06/2001	04/07/2012	14
	9200465	232 CHA	Chavot, Pierre	Jésus, homme ou fils de Dieu ? / Pierre Chavot	Paris : Phare ii	2000	10/10/2000	01/04/2017	18
	6664036	232 JES C	Clavel, Bernar	Jésus, le fils du charpentier / Bernard Clavel	Paris : R. Laffc	1996		13/05/2015	22
X	8190824	232 PAR		Paroles de Jésus	Paris : A. Mich	1994		29/05/2013	8
	7143857	234.2 EMM	Emmanueli,	J'attends quelqu'un	Paris : A. Mich	1996		29/09/2016	19
X	14156140	235.47 DUQ	Duquesne, Jac	Le diable / Jacques Duquesne	Paris : Plon, 20	2009	20/11/2009	26/03/2011	6

7819548	235.47	SEI	Seignolle, Clau	Les Évangiles du diable selon la croyance populaire	Paris : R. Laffc	1998		22/04/2017	19	
11181604	248.3	EMM	Emmanuelle.	Vivre à quoi ça sert ? / Soeur Emmanuelle	Paris : Flammarion	2004	07/10/2004	18/01/2017	30	
11641318	248.4	AUZ	Auzias, Domin	Séjours spirituels en France : abbayes, communautés,	Paris : Nouv. é	2005	12/05/2005	09/08/2013	13	
14314863	248.4	HUC	Huchet, Patric	Les pèlerins de Compostelle : mille ans d'histoire	Rennes : Ouest	2010	29/04/2010	28/08/2013	5	
12146663	248.5	MAR	Marion, Andr	Le linceul de Turin et la tunique d'Argenteuil : le point	Paris : Presses	2006	14/04/2006	17/12/2015	12	
X	6502442	255	ANT	Antoine. ermi	La voie du Rocher / Fr. Antoine,...	Paris : la Table	1996		25/02/2012	10
	8274446	255	FRA B	Bessière, Gér	Frère François : le saint d'Assise / Gérard Bessière et t	[Paris] : Gallim	1998		02/01/2014	6
	15097947	255.1	NIA	Niaussat, Micl	Solesmes, 1010-2010 : la paix bénédictine	Le Mans : Libr	2010	03/05/2012	13/04/2017	6
	14663020	262		Meurice, Jean	Le vrai pouvoir du Vatican : enquête sur une diplomat	Paris : Arte vic	2010	15/02/2011	09/02/2018	26
	6502335	264	LEG	Le Gall, Rober	Les symboles catholiques	Paris : Assouli	1999	26/06/2001	26/06/2017	6
X	9512646	270	JEA	Véricourt, Gui	Jean-Paul II, le pape pèlerin / Guillemette de Véricour	Toulouse : Mil	2000	12/06/2001	10/05/2012	4
	11640922	270	JEA	Vircondelet, A	Jean-Paul II : la vie de Karol Wojtyla / Alain Virconde	Paris : Flammarion	2004	12/05/2005	19/10/2013	4
	8274438	272	ALB	Albaret, Laure	L'Inquisition : rempart de la foi ?	Paris : Gallima	1998		15/02/2014	12
X	8967551	272	BEN	Benazzi, Natal	Le livre noir de l'Inquisition : les grands procès	Paris : Bayard	2000	12/04/2000	09/05/2012	23
	14531250	282.45	JEF	Jeffers, H. Pau	Les dossiers noirs du Vatican / H. Paul Jeffers	Grainville (Eur	2010	16/11/2010	11/10/2017	12
	9828729	289	LEG	Legeret, Jacqu	L'énigme amish : vivre au XXIe siècle comme au XVIe	Genève : Labc	2000	14/11/2000	10/06/2016	31
	8268778	291	BRO	Brosse, Jacqu	Les maîtres spirituels	Paris : Larousse	1998		26/08/2014	12
	9943320	291	DES	Mousseau, Jac	Arnaud Desjardins : l'ami spirituel / Jacques Mousseau	Paris : Perrin,	2002	21/03/2002	07/09/2017	22
	9482154	291	JIG	Jigmé. rinpo	Le moine et le lama / Lama Jigmé rinpoché, Dom Rob	Paris : Fayard,	2000	31/05/2001	24/01/2017	15
	15099091	291	LEN	Lenoir, Frédér	Dieu : entretiens avec Marie Drucker / Frédéric Lenoir	Paris : R. Laffc	2011	09/05/2012	05/04/2017	17
	10671811	291	MAR	Marson, Pasc	Guide des religions et de leurs fêtes / Pascale Marson	Paris : Pocket,	2001	27/09/2003	09/07/2015	16
	9482204	291	SAG		La sagesse orientale : l'hindouisme, le bouddhisme, le	Paris : Parang	2001	05/06/2001	07/02/2018	29
	8691607	291	VAL	Vallet, Odon	(Les religions e Une autre histoire des religions ; 4	Paris : Gallima	1999	02/12/1999	09/07/2015	7
X	1429450	291.3	ELI	Eliade, Mircea	Le Mythe de l'éternel retour : archétypes et répétitior	[Paris] : Gallim	1989		23/11/2010	19
	10066301	292	DER	Camus, Jean-Y	Le monde juif / Jean-Yves Camus, Annie-Paule Dercza	Toulouse : Mil	2001	30/07/2002	17/09/2016	6
	11027179	294	COO	Coomaraswar	Hindouisme et bouddhisme / Ananda K. Coomaraswai	[Paris] : Gallim	1995	10/06/2004	17/11/2016	15
	8691615	294	VAL	Vallet, Odon	(Une autre hist 9907000576 autre histoire des religion	Paris : Gallima	1999	02/12/1999	15/02/2017	21
	10246440	294	VOI	Mandala, Patr	La voie du coeur : textes mystiques de l'Inde du XIIIe	Paris : Chiron,	1996	18/12/2004	06/02/2016	14
	19400246	294.3	BEN	Benhaïem, Je	Zen & hypnose : 12 principes pour vivre heureux	Paris : La Mar	2016	28/12/2016	22/12/2017	5
	11027302	294.3	BRO	Brosse, Jacqu	Le Bouddha	Paris : Pygmal	1997	10/06/2004	22/10/2015	13
	5468405	294.3	DAL	Bstan-'dzin-rg	La force du bouddhisme : mieux vivre dans le monde	Paris : R. Laffc	1995		26/11/2016	15
	12288341	294.3	GAR	Garcia, Bruno	Trouver refuge : rencontre avec le Dzogchen et le secr	Baillargues (H	2004	20/06/2006	13/12/2016	9
	6958909	294.3	POU		Pour comprendre le bouddhisme : une initiation à tra	Paris : R. Laffc	1993		20/08/2015	19

②

7261881	294.3	REV	Revel, Jean-Fr Le moine et le philosophe : le bouddhisme aujourd'hui Paris : Nil, 199	1997		11/01/2017	18
10789431	294.3	RIC	Ricard, Matth Plaidoyer pour le bonheur / Matthieu Ricard Paris : NIL, 20	2003	20/12/2003	30/09/2017	43
7817922	294.3	SIL	Sillard, Alain Bouddhismes : le guide des écoles du bouddhisme en Paris : Nil Ed.,	1998		05/08/2016	24
9200507	294.36	TOU	Toula-Breyse Les chemins du Bouddha Paris : Phare ii	2000	10/10/2000	13/01/2018	38
10997745	294.39	DAL	Dalaï-lama 14 Le pouvoir de la bonté / S. S. le Dalaï Lama Paris : Presses	2004	25/05/2004	17/03/2017	21
10026321	294.39	JOD	Jodorowsky, A Le doigt et la lune : histoires zen / Alexandre Jodorow Paris : Albin IV	1997	07/06/2002	19/01/2018	32
9792040	294.392	BOV	Bovay, Michel Zen : pratique et enseignement, histoire et tradition, Paris : A. Mich	1993	17/10/2000	18/07/2017	36
9179917	296	SED	Sed-Rajna, Ga L'ABCdaire du judaïsme / Gabrielle Sed Rajna Paris : Flamm:	2000	27/09/2000	09/07/2015	14
17486577	297	ATL	Dupont, Anne Atlas de l'islam : lieux, pratiques et idéologie Paris : Autrem	2014	18/06/2014	28/03/2017	7
11027286	297	BEN	Bencheikh, Gf Alors, c'est quoi l'islam ? / Ghaleb Bencheikh Paris : Presses	2001	10/06/2004	27/06/2017	25
10998909	297	BEN	Benzine, Rach Les nouveaux penseurs de l'islam / Rachid Benzine Paris : Albin IV	2004	25/05/2004	02/06/2010	6
12471186	297	BID	Bidar, Abdenr Self islam : histoire d'un islam personnel / Abdennour Paris : Seuil, 2	2006	14/12/2006	18/04/2017	12
7261808	297	CHE	Chebel, Malef Symboles de l'islam Paris : Assouli	1997		21/07/2017	27
19544027	297	CHE	Chebel, Malef 3 minutes pour comprendre : les 50 notions-clés de l'i Paris : Courrie	2016	13/10/2016	09/09/2017	7
10997992	297	CHE	Chebel, Malef Dictionnaire amoureux de l'Islam Paris : Plon, 2l	2004	25/05/2004	13/09/2014	7
10997885	297	CHE	Chebel, Malef Manifeste pour un islam des Lumières : 27 proposition Paris : Hachet	2004	25/05/2004	25/11/2017	11
7819498	297	DIC	Dictionnaire de l'islam : religion et civilisation Paris : A. Mich	1997		15/02/2014	8
10672173	297	GOR	Gordon, Matt Islam : origines, croyances, rituels, textes sacrés, lieux Paris : Gründ,	2003	02/10/2003	12/11/2016	22
9724332	297	GRU	Grünert, Ange Ramadan : voyage au coeur d'un rite / texte Angela Gi Paris : La Mar	2001	22/11/2001	29/09/2017	30
6076181	297	KAI	Kaïdi, Lotfi L'islam / Lotfi Kaïdi Paris : Hachet	1995		12/09/2016	19
19603641	297	OUB	Oubrou, Tarec Ce que vous ne savez pas sur l'islam : répondre aux pr Paris : Fayard,	2016	11/10/2016	26/08/2017	9
8190816	297	PAR	Paroles d'islam / textes présentés par Nacer Khémir Paris : A. Mich	1995		12/09/2016	19
14562578	297	RAM	Ramadan, Tar Mon intime conviction Paris : Presses	2009	24/11/2010	15/03/2017	23
9828109	297	SIN	Le livre des sagesses d'Orient / présenté par Gilbert Si Paris : Edition:	2000	16/11/2000	30/08/2017	25
12907775	297	SPI	Spire, Marie-A Récits, légendes et traditions du Coran Paris : Gallima	2007	31/05/2007	22/08/2017	20
15119659	297	SUL	Sultan, Wafa (L'islam en question Béziers (Hérat	2011	15/11/2011	12/12/2017	8
10303142	297	TER	Ternisien, Xav La France des mosquées Paris : Albin IV	2002	18/10/2002	18/02/2017	16
9171047	297	THO	Thoraval, Yve: L'ABCdaire de l'Islam Paris : Flamm:	2000	19/09/2000	28/03/2017	24
11027393	297	WEB	Weber, Edgar L'islam sunnite traditionnel / Edgar Weber [Paris] : Brepo	1993	10/06/2004	16/07/2015	6
7394864	297.1	COR	Le Coran Paris : Garnier	1996		10/06/2017	51
10998875	297.1	ESA	Esack, Farid Coran, mode d'emploi / Farid Esack Paris : Albin IV	2004	25/05/2004	06/04/2017	16
10066616	297.1	REE	Reeber, Michr Le Coran / Michel Reeber Toulouse : Mil	2002	30/07/2002	08/07/2017	24
X 14062215	297.3	DEL	Riera, Jean-M Mosquées : immersion parisienne dans des lieux ordir Paris : le Pass:	2008	13/08/2009	29/10/2011	4

3

6958800 297.4 BAU	Baudouin, Ber Le soufisme : l'exigence de la perfection	Paris (20 rue c	1996		13/01/2018	23
9201026 299.1 GRE	Green, Miranc Les druides / Miranda J. Green	Paris : Errance	2000	12/10/2000	26/06/2017	22
4758608 299.1 MER	Auguste, Philij La religion des druides	Paris : G. Tréd	1993		01/04/2015	8

64.

ANNEXE IV : Entretien réalisé le 17 mars 2018 à la bibliothèque du Grand Parc à Bordeaux

Présentation de la personne interrogée :

Responsable de la bibliothèque du Grand Parc au sein des bibliothèques de Bordeaux. Je suis bibliothécaire, cadre A de la fonction publique territoriale depuis 13 ans. J'ai été juste avant responsable adjoint de l'Alpha, la bibliothèque de Grand Angoulême, un équipement dix fois plus grand. Et juste avant cela j'ai été pendant 7 ans responsable de la bibliothèque multimédia du Haillan, une ville moyenne à la sociologie extrêmement différente. Et avant cela, j'étais responsable d'un réseau de bibliothèque en Dordogne.

Présentation de la structure :

La bibliothèque du Grand Parc est une bibliothèque de quartier, située au sein d'un quartier multiculturel, c'est ce qui est intéressant. Nous couvrons une population de 10 000 personnes dans le quartier du Grand Parc, mais nous touchons également une partie de la population des Chartrons, quartier très différent du Grand Parc mais qui le jouxte, un peu le Jardin Public, un peu Le Bouscat. Ce sont des populations très différentes. Ce rayonnement change un peu car des bibliothèques se créent un peu partout. Le Grand Parc est un quartier qui relève de la Politique de la Ville, ce qui fait que nous avons plein de partenaires différents pour parler « citoyenneté » et « vivre ensemble ». Nous sommes 7 salariés. Pas de bénévoles. Sur le réseau des bibliothèques de Bordeaux, à ma connaissance, il n'y a pas de bénévoles. La bibliothèque du Grand Parc rassemble environ 30 000 documents. C'est beaucoup pour cette surface. Nous sommes une des bibliothèques les plus denses.

I – Analyse des collections

Organisation des acquisitions

- **Qui sélectionne et selon quels critères de sélection ?**

Nous travaillons en équipe. Nous avons chacun des champs clairement définis mais nous en discutons. Rien n'est totalement étanche. Certains choix ont été fait selon les affinités des bibliothécaires, par exemple en jeunesse, nous avons un fonds de référence en théâtre. Les autres bibliothèques du réseau le savent et par conséquent ne font pas d'acquisitions en théâtre.

Le fonds des bibliothèques ressemble (à tort ou à raison) aux bibliothécaires. J'ai par exemple remarqué en arrivant dans cette bibliothèque, qu'il n'y avait pas beaucoup de documents pour des hommes d'une trentaine d'années. Je pense que le fait que notre profession soit majoritairement féminine, peut expliquer ce manque.

A Bordeaux, nous n'avons pas de politique documentaire ou charte des collections écrites. Nous avons chacun des critères de sélection. Nous travaillons depuis peu en concertation avec le réseau. Il y a des commissions pour répartir les budgets, pour répartir les acquisitions en fonction des zones. Mais il s'agit plutôt de ne pas avoir trop de documents identiques, plutôt que de définir ce que nous devons ou pas acheter.

- **Qui achète et à quelle fréquence ?**

Nous sommes tous acquéreurs. Chacun est responsable d'un secteur bien défini. Nous achetons de manière régulière. Les acquisitions se répartissent sur l'année.

- **Quelle part pour les suggestions des usagers ?**

Les suggestions se font de manière très informelle, en discutant avec un lecteur. En jeunesse par exemple, quand un livre est plusieurs fois réclamé on l'achète.

Nous n'avons pas de cahier de suggestions mais nous pensons en proposer un. Il devra rester un cahier de suggestions et non un cahier de commande. Il faut le dire, le répéter et l'inscrire dans le règlement intérieur de la bibliothèque. Ça doit rester un outil pour nous.

Dans une démarche qualité, les suggestions font partie des choses que nous devons proposer. Il faut un traitement régulier du cahier et donner des réponses aux usagers. Cependant, il n'est pas question de contacter l'utilisateur ou de réserver un livre au lecteur qui l'a « commandé ». C'est un dévoiement du service public. Ça devient du clientélisme. Je suis totalement contre.

Thématiques d'acquisition ou enrichissement des collections

- **Budget / répartition**

Nous avons 31250 euros de budget annuel. Je ne suis pas en mesure de donner les tableaux de répartition.

- **Thématiques privilégiées / exclues ?**

Thématiques privilégiées : nous souhaitons développer nos collections en fonction de l'origine géographique des gens du quartier, qu'il s'agisse d'une demande exprimée ou pas. Nous pensons à des ouvrages faciles à lire ou à des ouvrages « Français Langue Etrangère », ce qui est déjà un pas, mais nous souhaitons développer des collections en langue étrangère, en fonction des besoins des habitants du quartier, car aujourd'hui c'est assez embryonnaire.

Thématiques exclues : non. En termes de religion, nous n'achetons pas des livres où « Dieu est la solution », ni des livres de catéchisme.

Fait religieux

- **Part du fait religieux dans les collections ? Part du catholicisme, de l'islam et du judaïsme ?**

Nous avons un rayonnage bien achalandé. Ici il y a une demande importante. Cela préoccupe les usagers, les jeunes en particulier. Nous faisons régulièrement des acquisitions en religion. Nous en décidons en équipe. Ces ouvrages sont de l'ordre de l'encyclopédisme.

- **Statistiques d'emprunt de ces collections ?**

Je n'ai pas la main sur les statistiques. La religion est très consultée.

- **Emplacement de la religion dans la bibliothèque ? Quelle médiation (mise en valeur, animation) ? Y-at-il une stratégie d'organisation des collections dans la bibliothèque ?**

Nous souhaitons prochainement acquérir un nouveau mobilier (plus bas pour une meilleure visibilité et une meilleure surveillance de la bibliothèque, et sur roulettes pour pouvoir moduler l'espace). Nous repenserons l'organisation de la bibliothèque à ce moment-là. Il y a aujourd'hui des incohérences dans le classement.

Je ne suis pas adepte de la Dewey, qui est uniquement conçue pour les bibliothécaires. J'ai vu ailleurs d'autres systèmes, notamment au Haillan. Ils ont un système qui s'inspire du travail des libraires. Les libraires veulent vendre des livres, alors ils les mettent en valeur. Que ça ait du sens et que ce soit intelligible pour les gens. Parce qu'un classement fait par des bibliothécaires

pour des bibliothécaires c'est idiot. Au Haillan il y avait un classement par centres d'intérêts, qui permettait de rassembler des choses que la Dewey n'aurait pas imaginé. Quand Dewey a fait sa classification, le cinéma existait pas, du coup on se retrouve avec une cote très longue, compliquée, alors que le cinéma devrait être un champ à part entière. Cela m'avait permis entre autres au Haillan de rassembler un fonds humour avec un fonds cabinet de curiosités, et d'y ranger des choses variées. Pourquoi pas par exemple rassembler la religion avec les faits de société, ou avec la spiritualité ? L'idée est de rassembler des choses qui puissent susciter du débat. C'est le métier du bibliothécaire, comme du libraire, de proposer un classement intéressant pour le public, pour mieux se retrouver et qui a du sens.

Périodiques

- **Variété, budget**

Nous sommes à l'économie. A partir du moment où il y a une vraie pluralité des collections, avoir des journaux comme *La Croix* ça ne me dérange pas. Mais il faut des crédits très importants.

- **Qui sélectionne et selon quels critères ?**

Les abonnements sont renouvelés. Nous avons un large choix. Les budgets sont à l'économie. Nous en discutons en équipe.

- **Modalités de présentation et de classement des périodiques**

Présentation par genre (presse, féminin, sport...)

II – Accueil des usagers

Les usagers

- **Profil des usagers (emprunteurs / utilisateurs) : sexe, âge, CSP, origine géographique...**

Je n'ai pas la liste et le profil des usagers.

Notre problématique est d'avoir un public jeune *très très très* présent, particulièrement les 10 - 14 ans. Cela pose régulièrement des questions, notamment sur la laïcité, mais plus en termes de « vivre ensemble » et non dans la définition appauvrie « d'interdire ». Oui il y a des lois à faire respecter mais pour moi ça ne commence pas par la liberté d'interdire.

Concernant les jeunes, ils arrivent en nombre après le collège, parfois à 40. Ils s'installent, sont bruyants et ne viennent pas pour lire ou travailler, mais pour se retrouver après le collège. Ils s'accaparent les lieux et dérangent les autres. Nous devons gérer la discipline au quotidien, avec une petite équipe de bibliothécaire. Nous fonctionnons à flux tendus. Nous avons également peu de temps pour penser à des solutions.

La configuration de la bibliothèque aujourd'hui ne permet pas de les accueillir dans ces conditions. Peut-être qu'à l'avenir, avec un mobilier adapté, qui permettra de moduler l'espace et d'avoir une meilleure visibilité, nous pourrons les accueillir.

- **Implication des usagers dans le fonctionnement de la bibliothèque ?** Non

Publics potentiels ou visés

- **Sur quels usagers la bibliothèque souhaite-t-elle mettre l'accent ? (Priorités de la bibliothèque) :** pas de priorité particulière.

III – Laïcité en bibliothèque

La laïcité au quotidien

- **Comment se traduit-elle dans la bibliothèque ? Avez-vous rencontré des difficultés dans son application ?**

Nous n'avons jamais rencontré de difficultés dans son application. Nous avons un rôle éducatif en bibliothèque. Je ne manque pas de rappeler aux jeunes que nous pouvons nous passer de propos racistes ou sexistes. Ici, nous voyons la laïcité en tant que citoyenneté de manière générale. Ce qui m'ennuie beaucoup c'est la récupération de la notion de laïcité dans les discours ambiants, en tant que radicalisation laïque, par opposition à l'ouverture aux autres.

Pour ma part je n'interdirais jamais l'entrée d'une personne avec un foulard, un tchador ou quoi que ce soit au nom de la laïcité. La citoyenneté c'est apprendre à vivre ensemble.

Nous n'avons jamais eu de personnes totalement voilées, visage couvert. Si le cas devait se présenter, les collègues me laisseraient intervenir, et je me sentirais obligé d'aller parler à la personne. Mais ce ne serait pas évident. Je ne lui demanderais pas de sortir, c'est hors de question. Je lui expliquerais qu'on n'a pas le droit et que je suis obligé de lui dire. Ce que je n'apprécierais pas de faire. Je suis néanmoins obligé. C'est une obligation légale. En revanche, on n'est pas policier. Je ne me vois pas interdire l'entrée à qui que ce soit (sauf cas extrême). Je serais également obligé d'intervenir par rapport aux autres usagers et au scandale que ça causerait. Je suis obligé de réagir. Mais cette question reste une colle.

- **Des mesures - autres que celles relevant des mesures de sécurité - ont-elles été prises depuis l'attentat au collège juif de Toulouse en 2012, ou depuis les attentats de janvier 2015 ? Ont-elles été renforcées/abandonnées/ajustées après les attentats du 13 novembre 2015 ?**

Je ne sais pas. Je ne travaillais pas dans cette bibliothèque à cette époque.

Au Haillan, à part s'abonner à *Charlie Hebdo*, il n'y a pas eu de mesures particulières.

Je ne ferais probablement pas ce choix maintenant (de m'abonner à *Charlie Hebdo*). Le prendre au nom de la laïcité ça pose question. Je trouve l'angle d'attaque sur la laïcité de *Charlie Hebdo* particulièrement agressif et radical. Des gens comme Philippe Val sont pour moi des gens qui pourrissent le débat et l'ambiance générale qu'autre chose. Cette forme de militantisme radical et très arrogant vis-à-vis des autres ça me pose question. Ma pratique de la laïcité c'est pas « de rentrer dans le lard des gens ». Cette vision était celle de *Charlie Hebdo* pendant un moment. Bien-sûr ça n'excuse rien. Mais ce n'est pas ma vision de la laïcité.

Accompagnement

- **Travaillez-vous en partenariat sur les questions de laïcité ?**

Nous sommes impliqués dans de nombreux dispositifs, comme « *les apéros citoyens – AOC* ». Ces opérations nous amènent à travailler avec de nombreux partenaires comme le centre social, le centre d'animation, le collège, les éducateurs de rue...

Nous travaillons avec les éducateurs de rue sur un projet à destination des jeunes du quartier. Les jeunes choisissent un film en lien avec la citoyenneté, qui nous permet d'engager le débat avec eux. A cette occasion, nous avons projeté *La Haine, Bande de filles*.

Compte tenu des difficultés rencontrés avec les jeunes dans la bibliothèque, je suis allé à la rencontre des partenaires du quartier. Les éducateurs de rue viennent régulièrement à la bibliothèque. Cela nous aide. Ils sont écoutés par les jeunes.

- **Bénéficiez-vous de formation(s) en lien avec la laïcité ?**

Non pas de formation.

- **Avez-vous des besoins particuliers en rapport avec la laïcité ?**

Des formations ça sert toujours, ne serait-ce que pour avoir un espace de discussion.

Animation

- **Animations en lien avec la laïcité : nature, publics cibles, période, partenariat**

Non mais pourquoi pas. Pourquoi pas une rencontre œcuménique ou sur l'histoire des religions dans la bibliothèque, les trois grandes religions du livre pourquoi pas. En revanche, un projet comme ça se prépare bien. Il s'agit d'ouverture et d'être le moins polémique possible. Une bibliothèque est un lieu neutre et fait pour ça. Ce genre de rencontre dans un lieu consacré peut poser des problèmes et engendrer des dérives. Nous avons eu une mauvaise expérience de ce type dans le quartier, où des extrémistes catholiques sont intervenus pour protester contre la présence de musulmans dans une église, lors d'une rencontre œcuménique.

- **Qui organise ces animations et pourquoi (dans quel but, s'agit-il d'une commande)**

Pas d'animations particulière sur la laïcité au sein de la bibliothèque.

ANNEXE V : Entretien réalisé le 3 avril 2018 à la bibliothèque des Capucins Saint Michel à Bordeaux

Présentation de la personne interrogée :

Responsable de la bibliothèque Capucins St Michel depuis 2005 (12 ans). Avant je travaillais à la bibliothèque Mériadeck, 7 ans au service actualité (presse) et 7 ans à la bibliothèque des enfants. J'ai souhaité travailler en bibliothèque de quartier.

Présentation de la structure :

La bibliothèque Capucins Saint Michel se situe dans un quartier prioritaire Politique de la Ville. Il a été reconduit de 2014 à 2020, encore pour 6 ans. C'est un quartier en cours de rénovation urbaine, avec notamment des travaux de rénovation immobilière, car il y avait des logements extrêmement vétustes, beaucoup de pauvreté, des très petits logements pour des familles nombreuses. De ce fait, nous observons un changement de population. Il y a un effet de gentrification du quartier. Les loyers deviennent trop chers pour les familles modestes. De nombreuses personnes viennent pour les commerces, le marché quotidien et les lieux de culte. Il y a beaucoup de pauvreté dans le quartier, car il se situe en centre-ville et regroupe de nombreux services sociaux, resto du cœur, CCAS... Nous remarquons également beaucoup de problèmes d'alcool, drogue, de la petit délinquance.

Nous accueillons de nombreux migrants. Un centre d'accueil de demandeurs d'asile vient de s'installer. Un autre va ouvrir. C'est un quartier de premier accueil. Nous avons un centre d'apprentissage de Français Langue Etrangère (FLE), la CIMADE (...), donc si les gens ne résident pas dans le quartier ils reviennent quand même beaucoup ici. Beaucoup viennent à la bibliothèque, notamment pour avoir accès à Internet, soit sur recommandation d'une association, soit par le bouche-à-oreille. Ce sont beaucoup d'hommes seuls. Ils savent que l'accès à Internet est gratuit ici. Ils viennent aussi pour l'apprentissage du français. Ils viennent très facilement à la bibliothèque. Nous faisons visiter les locaux et leur donnons une carte de lecteur afin qu'ils puissent bénéficier d'Internet. Nous faisons ensuite de la médiation, selon les besoins. Un médiateur vient une fois par semaine à la bibliothèque et un écrivain public une fois par mois. Ce n'est pas assez car l'écrivain public n'est pas présent au moment où les personnes en ont besoin.

Actuellement nous accueillons beaucoup de personnes sans domicile, deux ou trois personnes viennent régulièrement. Ils viennent pour s'abriter.

La bibliothèque des Capucins est la plus fréquentée des bibliothèques de quartier. Nous avons 3400 usagers inscrits, 28 000 documents environ, plus de 100 000 prêts par an, entre 6 000 et 10 000 prêts par mois et nous sommes que 6 bibliothécaires, pour une ouverture de 31 heures par semaine. C'est difficile.

I – Analyse des collections

Organisation des acquisitions

- **Qui sélectionne et selon quels critères de sélection ?**

Nous sommes 4 à 5 acquéreurs au total, en adulte, jeunesse et musique. Chaque acquéreur a sa spécialité.

- **Qui achète et à quelle fréquence ?**

Cela dépend. Nous avons un calendrier. On a 4 commandes de documentaires par an. Les romans français et étrangers c'est en réseau avec les autres bibliothèques de Bordeaux (quotas par zone).

- **Quelle part pour les suggestions des usagers ?**

Il n'y a pas de suggestions des usagers, parce que ce n'est pas mis en place, c'est compliqué.

Thématiques d'acquisition ou enrichissement des collections

- **Budget / répartition**

Nous avons 30 000 euros par an de budget d'acquisition. La répartition est à peu près identique chaque année. Les DVD sont très chers car nous achetons les droits de prêt (4 000 euros de budget DVD), puis 2 500 euros pour les romans français, 2 500 pour les romans étrangers. Les budgets sont reconduits à peu près sur les mêmes bases. Selon les années, nous privilégions certains supports ou certaines thématiques, comme la bande-dessinée par exemple. Nous travaillons beaucoup en équipe, nous faisons le budget ensemble. Ensuite c'est notre chef de service qui tranche. Nous lui soumettons notre proposition de répartition.

La religion fait partie du budget « documentaire ». Nous ne dédions pas de budget spécifique chaque année pour la religion. J'achète en fonction de l'actualité, des sorties, des recommandations.

- **Thématiques privilégiées / exclues ?**

Cela dépend des années.

Thématiques privilégiées : cette année nous avons des manques en bande-dessinée jeunesse, donc nous mettons l'accent dessus, ce qui réduit le budget d'un autre secteur. En FLE nous sommes vigilant. Nous venons de recevoir une subvention du conseil départemental, ce qui nous permet de faire un réassort de 50 manuels.

Par rapport à l'accueil des migrants, ce qui les intéressent ce sont les livres en français, pour apprendre la langue. Parmi les livres en langue étrangère, l'anglais sort beaucoup, et sont majoritairement empruntés par des étudiants, les italiens ou espagnols d'origine. Les livres en langue arabe sont surtout lus sur place. Les livres en langue étrangère ont beaucoup de succès en jeunesse.

Thématiques exclues : non

Fait religieux

- **Part du fait religieux dans les collections ? Part du catholicisme, de l'islam et du judaïsme ?**

Dans ce quartier, nous avons privilégié les livres sur l'Islam. En Catholicisme nous avons peu d'ouvrages, d'abord parce que la production est trop importante et nous n'arrivons pas à suivre. Ils doivent néanmoins être à Mériadeck. Le Judaïsme on en achète un peu. Nous achetons principalement des livres sur l'Islam en privilégiant un Islam d'ouverture, comme ceux écrits par l'Imam du quartier assez connu à l'échelle nationale, Tarek OBROU. Il est passé à France Culture plusieurs fois. C'est un théoricien et théologien, ouvert d'esprit, qui prône un Islam de France ouvert sur la laïcité, un Islam modéré. Il est responsable de l'association des musulmans de Gironde, qui ne comprend pas tous les musulmans.

Dans notre fonds nous avons d'autres religions comme le Bouddhisme, le Soufisme.

- **Statistiques d'emprunt de ces collections ?**

Le fonds sur l'Islam sort bien, surtout avant quand la religion était placée en évidence dans la bibliothèque. Pour les autres religions, à part les grands livres sacrés comme la Bible, les autres ouvrages sortent peu. Les autres religions comme le Bouddhisme sortent bien, notamment avec le développement personnel.

- **Emplacement de la religion dans la bibliothèque ? Quelle médiation (mise en valeur, animation) ? Y-at-il une stratégie d'organisation des collections dans la bibliothèque ?**

Non, pas de stratégie particulière. Nous avons séparé nos documentaires en « monde » (domaines) et selon la Dewey. Nous sommes vigilants à ne pas faire de prosélytisme. Nous ne nous risquons pas à faire un classement particulier.

Périodiques

- **Variété, budget**

On nous demande souvent de restreindre le budget périodique, ce qui est compliqué. Nous avons une cinquantaine de titres. Nous n'avons pas de revue en langue étrangère car c'est trop cher. On a juste une revue pour les femmes noires (*Anima*), une revue pour la femme maghrébine (*Gazelle*), nous avons quelques titres comme *Causette*, *Globe-trotter*.

Nous avons *Sud-Ouest*, *l'Equipe*, *Le Monde*, *Le Figaro et Figaro Mag*, *Charlie Hebdo* (que nous avons toujours eu), le *Canard enchainé*. Ils sont régulièrement empruntés (*Charlie Hebdo et Canard enchainé*). Nous n'avons jamais eu de plainte d'usagers. Quand je travaillais à Mériadeck par contre il y a eu quelques plaintes de gens un peu extrémistes, notamment pour des périodiques comme *Minute*.

- **Qui sélectionne et selon quels critères ?**

Les abonnements sont généralement reconduits. Les contraintes budgétaires nous obligent à supprimer des abonnements, ceux qui sortent peu, comme *Globe-Trotter*.

- **Modalités de présentation et de classement des périodiques**

Classement par ordre alphabétique, par titre, pour éviter tout problème.

II – Accueil des usagers

- **Profil des usagers (emprunteurs / utilisateurs) : sexe, âge, CSP, origine géographique...**

3 400 inscrits (hors collectivités). Beaucoup d'étudiants, de demandeurs d'emploi, plus de femmes que d'hommes, mais ce ratio est un peu moins marqué ici. Nous avons à peu près le même profil d'usagers qu'à Mériadeck car la bibliothèque est située en centre-ville. Beaucoup de migrants fréquentent la bibliothèque, notamment pour l'accès à internet.

Concernant les communautés, cela dépend des flux migratoires. Nous avons eu des Bulgares, des Tchétchènes, les pays de Maghreb, et actuellement plutôt l'Afrique noire, le Soudan... Ils n'ont pas de demandes particulières. Ils sont contents de voir des livres de leur pays quand nous leur faisons visiter la bibliothèque. Malheureusement, comme il s'agit souvent de pays en guerre, on a peu de livres. Ce sont des personnes plutôt discrètes.

- **Implication des usagers dans le fonctionnement de la bibliothèque ?**

Dans le cadre de l'Escale du livre, d'octobre à février les lecteurs lisent cinq livres pour élire leur préféré. Nous avons créé un comité de lecture à cette occasion, composé d'usagers (35 inscrits pour environ 20 présents). Ce sont des personnes qui s'impliquent de plus en plus. Après la remise des prix nous continuons à nous voir, soit pour parler de nos coups de cœur, soit en invitant un éditeur, un écrivain du quartier (parce qu'on a peu de budget). Ils font également des propositions. Par exemple, nous allons travailler autour de mai 68, et le comité de lecture nous a proposé de concevoir le décor. Il participe également à la conception d'affiches pour le festival du conte Chahut. C'est un comité qui prend de l'ampleur. Il est composé majoritairement de femmes (3 ou 4 hommes), principalement des retraités. Mais nous nous retrouvons le samedi matin car certaines personnes travaillent. C'est un noyau sur lequel nous nous appuyons. L'objectif serait de les impliquer un peu plus dans l'organisation d'animations. L'implication des usagers dans le fonctionnement de la bibliothèque (acquisitions par exemple) nous paraît compliquer. Ce n'est pas prévu.

Publics potentiels ou visés

- **Sur quels usagers la bibliothèque souhaite-t-elle mettre l'accent ? (Priorités de la bibliothèque)**

Nous mettons l'accent sur l'accueil des enfants, l'accueil des migrants. Nous faisons des lectures bilingues le mercredi. Un bibliothécaire fait la lecture en français et une médiatrice de l'association fait la lecture en langue étrangère (français, arabe, anglais). Les médiatrices nous aident à accueillir au mieux ces primo-arrivants. Elles nous font part de leurs besoins.

III – Laïcité en bibliothèque

La laïcité au quotidien

- **Comment se traduit-elle dans la bibliothèque ? Avez-vous rencontré des difficultés dans son application ?**

Nous avons rencontré une difficulté avec deux personnes que nous avons dû signaler. Il s'agissait pour l'un des deux cas, d'un harcèlement vis-à-vis d'une collègue. Nous avons appris que cet homme était extrémiste et recherché. Un autre homme surfait sur des sites internet extrémistes. Nous avons su plus tard qu'il était suivi par les « RG ». Il s'agissait de deux cas isolés. Deux ou trois fois, des personnes ont commencé leur prière dans la bibliothèque. Nous sommes intervenus et ça s'est réglé très vite, sans problème. Régulièrement les téléphones portables sonnent les appels à la prière. Nous précisons que les portables sont interdits et doivent être sur silencieux.

- **Des mesures - autres que celles relevant des mesures de sécurité - ont-elles été prises depuis l'attentat au collège juif de Toulouse en 2012, ou depuis les attentats de janvier 2015 ? Ont-elles été renforcées/abandonnées/ajustées après les attentats du 13 novembre 2015 ?**

Pas de mesure particulière. Nous avons exposé les *Charlie Hebdo* en soutien aux victimes de l'attentat. Les usagers en parlaient beaucoup.

Nous ne pouvons pas appliquer le plan Vigipirate à la bibliothèque (fouille des sacs par exemple). Nous restons cependant vigilants.

Accompagnement

- **Travaillez-vous en partenariat sur les questions de laïcité ?**

Nous avons fait des animations avec le CALK (club de prévention).

- **Bénéficiez-vous de formation(s) en lien avec la laïcité ?**

Des formations sur la laïcité sont proposées par la mairie, via le développement social urbain. Elles sont destinées à tous les acteurs territoriaux des quartiers prioritaires. Les inscriptions se font sur la base du volontariat. Elles ont lieu chaque trimestre et rassemblent tous les partenaires du quartier. Il y a une partie théorie et une partie pratique où nous échangeons sur les problèmes que nous rencontrons. On nous apporte des solutions pour les résoudre.

Ces formations sont dispensées par 3 ou 4 mandataires, désignés par le Préfet, dont la Ligue de l'enseignement.

- **Avez-vous des besoins particuliers en rapport avec la laïcité ?**

Actuellement non. Mais je trouve intéressant d'avoir des « piqures de rappel ».

Au-delà de la laïcité, nous devons œuvrer pour le « mieux vivre ensemble » et travailler sur nos a priori.

Animation

- **Animations en lien avec la laïcité : nature, publics cibles, période, partenariat**

Nous avons travaillé avec le CALK autour d'un film. En ce moment nous travaillons beaucoup autour de l'égalité filles garçons, qui peut toucher de près les questions de la religion.

- **Qui organise ces animations et pourquoi (dans quel but, s'agit-il d'une commande)**

Pas de réponse.

Fonds des périodiques à la bibliothèque des Capucins – Saint Michel à Bordeaux au 3 avril 2018

N° collection	titres	Prix
5298	01.NET	59,6
3773	ALTERNATIVES ECONOMIQUES + 4 HS	64,64
5005	AMINA	27,26
5668	ANIMELAND	37,37
3297	ART PRESS + 5075 ART PRESS 2	89,89
5008	ARTS MAGAZINE	32,55
2485	ASTRAPI	99,99
5105	AUTO PLUS	99,74
2513	BELLES HISTOIRES	90,9
2186	CANARD ENCHAINE	55,45
6140	CAUSETTE	50,5
3425	CHARLIE HEBDO	96,96
5629	COURRIER DE L'ATLAS	20,21
2154	COURRIER INTERNATIONAL	116,15
5009	CUISINE ACTUELLE	21,61
2524	DADA	58,58
2206	ELLE	88,88
2479	EQUIPE (2909 magazine compris) (lundi à s	346,49
2222	EXPRESS	105,04
3738	FIGARO + 3740 FIGARO MAGAZINE +	413,1
3323	3739 MADAME FIGARO	92,92
4122	FRANCE FOOTBALL (édition du mardi)	13,13
2176	GAZELLE	50,4
3804	GEO	62,62
6425	GEO ADOS	33
6256	GLOBE TROTTERS	28,27
2292	GO ENGLISH ! KIDS	67,67
2915	HISTOIRE	70,7
2230	IMAGES DOC	138,88
2571	INROCKUPTIBLES	60,61
3784	J'AIME LIRE	90,9
3430	J'AIME LIRE MAX	126,25
2768	JEUNE AFRIQUE	105,04
3431	JOURNAL DE MICKEY	62,62
2504	JULIE	394,91
	LIBERATION (P/courrier) 6 jours	

Top des prêts 1er semestre 2016

Elle
Inrocks
VSD
Point
Obs
Marianne
Paris-Match
M le monde magazine
Express
Charlie

Flops
Courrier de l'Atlas
Première
Gazelle
Monde diplo
Globe trotters
Art press
Histoire
Lire

2348	LIRE	40,39
3432	LIVRES HEBDO	402,17
6556	MAISON CREATIVE	20,08
5759	MANON + 3775 PETITES MAINS	82,81
3848	MARIANNE	121,2
3601	MATRICULE DES ANGES	44,39
5136	MOI JE LIS J'ENQUETE ET JE COMPREND	62,62
5121	MON JARDIN & MA MAISON	39,39
2537	MONDE (inclus 3576 Monde Magazine)	402,99
5641	MONDE DES RELIGIONS	39,39
3849	MONDE DIPLOMATIQUE	59,6
5051	NATIONAL GEOGRAPHIC MAGAZINE	44,44
5104	NOTRE TEMPS	39,9
2244	OBS	109,08
2783	OKAPI	99,99
4137	PAGE DES LIBRAIRES	50,5
2283	PARIS MATCH	104,03
6235	PETITE SALAMANDRE	29,28
6393	PHILEAS ET AUTOBULE	25,58
4136	PHILOSOPHIE MAGAZINE	55,55
6428	PICOTI	62,62
6267	PICSOU mag	39,39
5045	PLANETE FOOT	35,91
2235	POINT	130,29
3805	POMME D'API	70,7
2928	POPI	60,61
3781	PREMIERE	30,29
5038	PRIMA	22,23
2929	PSYCHOLOGIES	36,36
5667	QANTARA	25,25
2627	QUE CHOISIR ?	44,44
2717	REVUE DES LIVRES POUR ENFANTS	62,62
6591	REVUE DESSINEE	60,61
6536	SANTE MAGAZINE	31,92
2455	SCIENCE & VIE JUNIOR	60,61
2399	SCIENCES & AVENIR	35,35
6529	SPIROU	100,8

2531	SUD OUEST (Bordeaux centre 22B)	347,44
5106	SYSTEME D - PRATIQUE	45,44
2268	TELERAMA (EDITION PROVINCE)	99,99
5129	TERRA ECONOMICA	mort
2275	VSD	69,69
2650	YOUPI	70,7

6649,81